



GRANDS TRAVAUX BLOIS

10, rue de la Creusille

Tel. : 02 54 90 91 30- Fax : 02 54 90 91 49

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE I.C.P.E. TEMPORAIRE

Implantation d'une usine d'enrobage à chaud

SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES (37800)

Dossier de demande d'autorisation avec la présentation du projet, l'étude d'incidences environnementales et l'étude de dangers.

Juin 2018

PREAMBULE

L'objet du présent dossier, établi pour le compte de la société **EUROVIA GRANDS TRAVAUX**, correspond à une demande d'autorisation préfectorale pour l'exploitation temporaire d'une usine d'enrobage à chaud sur un terrain situé sur la commune de SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (37800).

Cette demande d'autorisation temporaire porte sur **6 mois, renouvelable une fois**. Elle est justifiée par l'attribution par COFIROUTE à la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX, du chantier d'entretien des chaussées du PR 241,240 au PR 256,000 sur l'Autoroute A10, dans les deux sens de circulation. La réalisation des travaux est prévue sur deux périodes. Le début du chantier est donc prévu le **3 septembre 2018**.

Dans ce cadre, il est donc nécessaire d'alimenter le chantier en enrobés. Pour ce chantier, le tonnage à fabriquer retenu est de l'ordre de **47 000 tonnes d'enrobés**.

Afin de limiter l'impact lié à ces apports, il a été retenu de mettre en place au plus proche des zones de travaux et sur une plate-forme disposant d'un accès facile à l'autoroute, une usine d'enrobage à chaud ainsi que ses activités connexes. Celle-ci, devant être exploitée sur une durée de moins de 6 mois, renouvelable une fois, a conduit la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX, avec l'aval de la société COFIROUTE, à solliciter une autorisation à titre temporaire au titre de des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'exploitation de ce type d'activités relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, justifiant la rédaction de ce dossier.

Conformément à l'article R122-2 du Code de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une **Demande d'examen au cas par cas** (référéncée F02418P0108) préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale en date du 29 juin 2018. Cette demande a conduit à la décision suivante : « Le projet de la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX situé au lieu-fit « les Varennes » sur la commune de SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (37) **n'est pas soumis à évaluation environnementale** ». L'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 portant cette décision est joint en **Annexe 1**.

Ce dossier, concernant uniquement la demande d'autorisation d'exploiter à titre temporaire et ne nécessitant pas une étude d'impact, est composé d'un seul tome constitué comme ci-dessous :

- Un résumé non technique de l'étude d'incidences et de l'étude de dangers,
- 1/ Le demandeur,
- 2/ Le projet,

- 3/ Pièces réglementaires graphiques
- 4/ Une étude d'incidence environnementale,
- 5/ Une étude de dangers,
- 6/ les annexes relatives aux différentes pièces du présent document.

Le dossier de demande d'autorisation est conforme aux exigences du Titre VIII du Livre I^{er} code de l'environnement et plus particulièrement aux articles R181-13, R181-14 et D181-15-2.

Les chapitres relatifs aux rejets atmosphériques font par exemple référence à l'arrêté du 02 février 1998, ceux relatifs au bruit à l'arrêté du 23 janvier 1997.

Ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été élaboré avec le concours de :

- M. **Hervé CHAMPIGNY, Cadre Foncier Environnement EUROVIA GRANDS TRAVAUX** en charge de la rédaction du dossier de demande et des éléments cartographiques.
- Mme **Cindy SCHWARTZ-BOUCHEZ, Chargée de développement environnement EUROVIA GRANDS TRAVAUX** en charge de l'étude des risques sanitaires et de l'étude de dangers.

NB. Par rapport au projet présenté dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, seule la géométrie de la plate-forme a fait l'objet d'une légère modification sans en modifier la surface. De plus, le projet de voie d'accès au sud afin d'accéder directement sur l'A10, initialement proposée, a été abandonné. L'accès à la plate-forme se fera donc à partir de l'entrée déjà existante sur la RD 760.

IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

Identité du demandeur	EUROVIA GRANDS TRAVAUX 10, rue de la Creusille – BP 1321 41013 BLOIS CEDEX Tel. : 02.54.90.91.30 - Fax : 02.54.90.91.49
Signataire de la demande d'autorisation d'exploiter	Monsieur Lionel VIDAILLAC agissant en qualité de Directeur d'Agences
Activité du site faisant l'objet de la demande d'autorisation temporaire	Usine mobile d'enrobage à chaud
Adresse du site faisant l'objet de la demande d'autorisation	Lieu-dit « les Varennes » 37 800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Type de dossier	Dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Référence du dossier	DDAE Usine Enrobage Temporaire A10 – RF 500
Composition générale du dossier	<ul style="list-style-type: none">■ Présentation du projet■ Etude d'incidence environnementale■ Étude de dangers■ Notice hygiène et sécurité du personnel

REDACTEURS DU DOSSIER

Ce dossier a été élaboré et rédigé en interne par EUROVIA GRANDS TRAVAUX

Rédigé par Hervé CHAMPIGNY (Cadre Foncier Environnement)	Vérifié par Yan BILLARD (Directeur de Travaux)	Validé par Lionel VIDAILLAC (Directeur d'Agence)
---	---	---

SOMMAIRE DU DOCUMENT

DEMANDE D'AUTORISATION	12
RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER.....	14
LE DEMANDEUR	21
1 - IDENTITE DU DEMANDEUR.....	22
1.1. Présentation du signataire.....	22
1.2. Présentation de la société au niveau régional.....	22
1.3. Présentation des personnes en charge du suivi du dossier.....	23
2 - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU DEMANDEUR	24
2.1. Capacités techniques EUROVIA GRANDS TRAVAUX.....	24
2.2. Capacités financières.....	25
LE PROJET.....	26
1 - PRESENTATION DU SITE.....	27
1.1. Localisation géographique du site.....	27
1.2. Emplacement et emprise cadastrale	28
1.3. Maitrise fonciere du site	28
1.4. Etat actuel du site	29
1.5. Accès au site	30
2 - NATURE ET VOLUMES DES ACTIVITES.....	33
2.1. Nature des activités	33
2.2. Composition des produits finis.....	33
2.3. Destination des produits finis	33
2.4. Volume des activités prévues.....	35
2.5. Capacités de stockage maximales sur le site.....	35
3 - PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET	36
3.1. Procédés de fabrication	36
3.2. Matières premières utilisées.....	38

3.3.	Description de L'USINE d'enrobage	39
3.4.	Énergies utilisées	48
3.5.	Trafic généré par l'activité	48
4 -	FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION	50
4.1.	Moyens matériels	50
4.2.	Moyens humains.....	50
4.3.	Périodes et horaires de travail.....	50
4.4.	Utilités pour le personnel.....	50
4.5.	Gestion des eaux sur le site	51
4.6.	Gestion des déchets sur le site.....	52
5 -	CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET	53
5.1.	Au titre des Installations Classées	53
5.2.	Au titre de la Loi sur l'Eau	54
	PIECES REGLEMENTAIRES GRAPHIQUES	55
	ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE.....	59
1 -	ANALYSE DE L'ETAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....	60
1.1	Situation géographique	61
1.2	Milieu humain	62
1.3	Risques naturels	72
1.4	milieu physique	76
	La commune de Ste-Maure-de-Touraine ne fait partie d'aucun SAGE. Il en est de même pour la commune de Noyant-de-Touraine.	86
1.5	milieu naturel	86
1.6	paysage	92
1.7	bruit : ambiance sonore.....	95
1.8	air : qualité de l'air.....	96
1.9	synthèse des enjeux et des contraintes liées à l'environnement	101
2 -	INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	102
2.1	INCIDENCE lié au trafic pour le transport des produits	104
2.2	INCIDENCE sur LE SOL ET les eaux superficielles	105
2.3	INCIDENCE sur le paysage	108
2.4	INCIDENCE lié aux nuisances sonores.....	108
2.5	INCIDENCE sur la qualité de l'air	111
2.6	effets cumulés liés aux projets recensés aux alentours.....	114

2.7	Synhtèse des INCIDEnCES du projet sur l'environnement.....	115
3	MESUREES ENVISAGEES POUR EVITER ET REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET ..	116
3.1	Mesures relatives au trafic routier	116
3.2	Mesures concernant LE SOL ET les eaux	116
3.3	Mesures concernant LE PAYSAGE.....	120
3.4	Mesures concernant les bruits.....	120
3.5	Mesures concernant la qualité de l'air.....	120
3.6	Synhtèse des enjeux, effets, mesures et effets résiduels.....	123
4	EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	125
5	RAISONS QUI ONT MOTIVE LE CHOIX DU PROJET	126
5.1	Choix de l'implantation.....	126
5.2	Choix de L'USINE.....	126
6	ESTIMATION DES COUTS PREVISIONNELS LIES A L'ENVIRONNEMENT.....	127
7	MESURES DE SUIVI DU SITE.....	128
8	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE	129
	ANALYSE CRITIQUE DES METHODES UTILISEES.....	231
	MESURES EFFECTUEES, METHODES UTILISEES ET DIFFICULTES RENCONTREES	232

LISTE DES ANNEXES	233
ANNEXE 1.....	234
ANNEXE 2.....	237
ANNEXE 3.....	239
ANNEXE 4.....	241
ANNEXE 5.....	243
ANNEXE 6.....	245
ANNEXE 7.....	260
ANNEXE 8.....	294
ANNEXE 9.....	307
ANNEXE 10.....	325
ANNEXE 11.....	327

ANNEXE 12.....	347
ANNEXE 13.....	370
ANNEXE 14.....	378

LISTE DES FIGURES

Figure 01 : Accès à la plateforme	31
Figure 02 : Plan de situation du chantier A10.....	34
Figure 03 : Plan de situation au 1/ 25 000 ^e	56
Figure 04 : Plan des abords au 1/2000 ^e indiquant l’emprise cadastrale du site et l’affectation des terrains avoisinants dans un rayon de 200 m.....	57
Figure 05 : Plan d’ensemble au 1/1000 ^e du projet l’affectation des terrains avoisinants dans un rayon de 35 m.....	58
Figure 06 : Zone d’étude de 500 m autour du site.....	60
Figure 07 : Localisation de la plateforme	61
Figure 08 : Population de Ste-Maure par tranches d’âges entre 2009 et 2014	62
Figure 09 : Population de 15 à 64 ans par type d’activité en 2014.....	63
Figure 08 : Population de Ste-Maure par tranches d’âges entre 2009 et 2014	64
Figure 09 : Population de 15 à 64 ans par type d’activité en 2014.....	64
Figure 10 : Risque de remontées de nappe.....	72
Figure 11 : Aléa retrait et gonflement d’argiles	73
Figure 12 : Carte géologique.....	79
Figure 13 : Localisation des sondages BSS001KCPR et BSS001KCPS	80
Figure 14 : Réseau hydrographique.....	84
Figure 15 : Site Natural 2000 le plus proche du site.....	86
Figure 16 : ZNIEFF présentes dans l’environnement du site	88
Figure 17 : Extraits du SRCE Centre Val de Loire	91

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Détail de la parcelle concernée.....	28
Tableau n° 2 : Capacité de stockage su site	35
Tableau n° 3 : Détail des quantités totales utilisées sur chantier	39
Tableau n° 4 : Evolution de la population locale (source : INSEE).....	62
Tableau n° 5 : Evolution de la population locale (source : INSEE).....	63
Tableau n° 6 : Produits de qualité et d'origine sur les communes de Ste-Maure et Noyant :	68
Tableau n° 7 : Listing des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur les communes de Ste-Maure et Noyant	75
Tableau n° 8 : Trafic journalier prévisionnel	104
Tableau n° 9 : Résultats des dernières mesures de rejets atmosphériques du RF 500	113

DEMANDE D'AUTORISATION

A l'attention de Monsieur le Préfet
Préfecture d'Indre-et-Loire
DCTA - BATIC
15, rue Bernard Palissy
37925 TOURS CEDEX

BLOIS, le 30 juillet 2018

Objet : Demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour l'exploitation temporaire d'une usine mobile d'enrobage à chaud

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Lionel VIDAILLAC, agissant en qualité de Directeur d'Agences de EUROVIA GRANDS TRAVAUX, ai l'honneur de vous soumettre un dossier d'autorisation pour l'exploitation temporaire d'une usine d'enrobage mobile sur la commune de SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (37800).

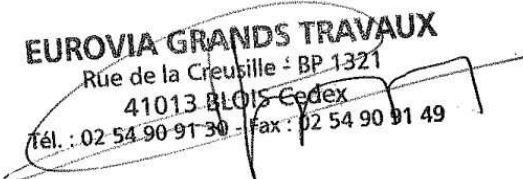
Cette installation n'est appelée à fonctionner que pendant une durée inférieure à un an, dans des délais incompatibles avec le déroulement de la procédure normale d'instruction. Conformément à l'article R512-37 du Code de l'Environnement, l'exploitant sollicite une demande d'autorisation temporaire pour une durée de six mois, renouvelable une fois, sans enquête publique et sans avoir procédé aux consultations prévues aux articles R. 181-23, R. 181-29 et R. 181-38.

Le dossier annexé à cette lettre est composé des éléments suivants :

- un plan de situation au 1 / 25 000^{ème},
- un plan des abords au 1/2000^{ème} du projet dans un rayon de 200 m,
- un plan d'ensemble au 1/1000^e du projet et de son environnement dans un rayon de 35 m pour lequel nous demandons une dérogation afin de produire un plan à une échelle plus réduite que 1/200^e,
- une étude d'incidences environnementale et son résumé non technique,
- une étude de dangers et son résumé non technique.

Espérant recevoir prochainement une réponse favorable de vos services, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Lionel VIDAILLAC

P.O. 
EUROVIA GRANDS TRAVAUX
Rue de la Creusille - BP 1321
41013 BLOIS Cedex
Tél. : 02 54 90 91 30 - Fax : 02 54 90 91 49

RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER

Cette demande d'autorisation concerne l'exploitation temporaire d'une usine d'enrobage à chaud sur le territoire de la **commune de Sainte-Maure-de-Touraine** (département d'Indre-et-Loire, 37), sur une plateforme mise à disposition par **la société COFIROUTE** située le long de l'autoroute A10 et à proximité immédiate du début du chantier.

La mise en place de cette usine d'enrobage mobile est justifiée par l'attribution à EUROVIA GRANDS TRAVAUX intervenant pour le compte de la Société COFIROUTE, du marché de travaux d'enrobés pour le chantier relatif à l'entretien de chaussées de l'autoroute A10 entre les PR 241,240 et PR 256,000 dans les deux sens de circulation.

La **demande d'autorisation est temporaire, d'une durée maximale d'un an.**

Le processus de fabrication des enrobés consiste à sécher un mélange de granulats par chauffage dans un tambour. Le chauffage est assuré par un brûleur fonctionnant au fioul lourds TBTS (Très Basse Teneur en Soufre, <1%). Les gaz rejetés passent par deux filtres dépoussiéreurs, puis sont dispersés par deux cheminées hautes de 13 mètres. Les granulats séchés seront ensuite mélangés avec des fines (filler) et du bitume préchauffé pour obtenir des enrobés (malaxeur). L'enrobé est ensuite stocké dans une trémie avant chargement des camions et expédition sur chantier.

L'accès au site se fera essentiellement par l'A10, via la sortie n°25 « Ste-Maure-de-Touraine » et une entrée de service située sur la RD760 permettant l'accès à la plate-forme.

Le site de projet est inscrit dans une boucle routière et est ainsi directement bordé par :

- Au Nord : la route départementale n°760, très fréquentée par les VL et les PL ;
- A l'Est : l'autoroute A10 puis des champs cultivés ;
- Au Sud : une partie de friche industrielle constituant le reste de la plate-forme non utilisée puis la voie de sortie de l'autoroute A10 ;
- A l'Ouest : la gare de péage de la sortie n°25 puis un champ cultivé.

Les éléments de l'usine, y compris le stockage des matériaux, occuperont une surface d'environ 18 000 m². Les cuves de stockages des produits nécessaires à la fabrication seront disposées dans des rétentions pour éviter toute pollution.

Pour une période de fabrication estimée à 30 jours et un tonnage total d'enrobés de 47 000 tonnes, les horaires de travail seront compris entre 20h et 7h. Il est donc prévu de réaliser l'intégralité des travaux de nuit.

L'usine ERMONT RF 500, ou similaire, qui sera mise en place, a une capacité nominale de production de 310 tonnes/heure. La cadence de fabrication journalière maximale est estimée à 2 000 tonnes d'enrobés par jour.

Paysage

Le site est implanté en zone agricole, le long de l'autoroute A10, en bordure Ouest de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine. On rencontre la première habitation à 35 au m au nord-est de la plateforme, mais à plus de 200 de l'installation. Aucun établissement sensible (école, hôpital...) n'est répertorié à proximité. Dans un contexte essentiellement agricole, boisé et fortement marqué par les infrastructures de transport routier, l'impact sur le paysage devrait rester relativement faible.

Qualité de l'air

Poussières

Les opérations pouvant être génératrices de poussières sont les déplacements des véhicules sur les voies de circulation du site. Par ailleurs, les granulats stockés et utilisés sur le site sont des matériaux propres qui renferment toujours une humidité résiduelle. Dans ces conditions, ceux-ci ne génèrent que très peu d'émissions de poussières, même en période venteuse.

Des mesures seront mises en place afin de limiter les émissions de poussières sur le site : limitation de la vitesse, entretien des pistes....

Rejets atmosphériques (gaz)

Le brûleur de la chaudière utilisée pour le réchauffage du bitume et du fioul lourd TBTS est assimilable à un brûleur domestique dont le fonctionnement est très classique et qui n'amène pas de problèmes particuliers. Compte tenu du contexte environnant fortement marqué par la circulation de véhicules, les **émissions gazeuses** des engins mobiles (camions et chargeurs) ne représenteront qu'un pourcentage non significatif des émanations globales produites sur site.

Par ailleurs, la hauteur des cheminées d'éjection des gaz atteint 13 m, comme préconisé par la réglementation pour ce type d'usine. Les gaz sont évacués dans l'atmosphère où ils se diluent plus ou moins rapidement en fonction des vents. Le respect des normes en vigueur limite ainsi les effets potentiels sur l'environnement.

Rejets atmosphériques (odeurs)

Une usine mobile d'enrobage à chaud est susceptible de produire des odeurs (bitume chaud, gaz de combustion du sécheur, gaz de combustion des engins). Cette nuisance olfactive est difficile à quantifier. Elle est fonction de la nature des produits utilisés (bitume, fioul lourd, FOD) et des conditions atmosphériques en général.

L'usine d'enrobage mobile est équipée d'un dispositif de filtration des gaz (dépoussiéreur). Ce filtre permet d'éliminer une large part des odeurs émises dans l'environnement.

Pour limiter l'impact sur la qualité de l'air, l'usine d'enrobage mobile respectera les normes définies dans l'arrêté du 2 février 1998 (articles 27 et 30).

Par ailleurs, d'autres mesures pourront être prises pour limiter les odeurs et supprimer les nuisances sur l'environnement telles que :

- L'abaissement de la température de chauffe et d'enrobage (« enrobés tièdes ») ayant pour effet de moins chauffer le bitume et donc de baisser les émanations olfactives (solution technique soumise à l'approbation du client) ;
- La non utilisation de bitumes dits « modifiés » ou « dopés » qui peuvent être à l'origine d'odeurs plus gênantes que des bitumes classiques ;
- L'attention portée à la provenance des bitumes et plus particulièrement à la société fournisseur du produit.

Sol et sous-sol

Du fait du compactage du sol nécessaire à l'implantation de l'usine, le risque d'infiltration sur la plateforme sera limité. Un entretien et un contrôle régulier des installations et des engins mobiles susceptibles d'intervenir sur le site seront réalisés. De plus, tous les produits potentiellement polluants seront stockés sur rétention et les aires de dépotage de ces produits seront étanches.

Eaux superficielles et souterraines

Les eaux pluviales auront tendance à s'infiltrer pour la majeure partie et ruisseler en direction de la partie sud de la plateforme sur les zones plus imperméabilisées, au niveau du point bas. Le réseau hydrographique est absent dans les environs du site. Le site n'est pas situé à proximité d'un cours d'eau. Dans ce contexte, l'usine mobile d'enrobage à chaud sera équipée des dispositifs de protection suivants :

- ▶ Une aire étanche de rétention sur lesquelles seront stockées les cuves de stockage de bitume, de fioul lourd, de gasoil non routier ainsi que le groupe électrogène auxiliaire.
- ▶ Une aire de dépotage étanche sera aménagée à côté de la rétention mise en place sous les citernes de stockage pour la citerne des porteurs assurant l'alimentation en bitume, fioul lourd et gasoil non routier.
- ▶ Les zones de rétention seront reliées à un séparateur à hydrocarbures. Les eaux pluviales elles seront dirigées vers le réseau souterrain de récupération des eaux déjà présent sur le site.

Faune et flore

Du point de vue floristique et faunistique, le site même présente peu d'intérêt (plateforme en matériaux granulaires destinée à recevoir des activités industrielles comme celle projetée dans le présent dossier). La périphérie du site se compose essentiellement de terrains anthropisés (autoroute A10 à l'est, RD760 au nord, barrière de péage à l'ouest).

Le site présente donc un intérêt écologique très faible.

Le bruit

Le site du projet est installé dans un contexte rural, à proximité immédiate de voie routière à forte circulation (A10 l'est et D760 au nord). Dans ce contexte, le niveau sonore moyen mesuré au niveau de l'habitation la plus proche lors de la campagne de mesure du 22/06/2018 a été mesuré à 53,6 dB(A). Selon la cartographie des bruits de l'usine d'enrobage, le niveau 58 dB(A) est atteint à 50 mètres de la source émettrice donc à l'intérieur du périmètre ICPE. Au niveau de l'habitation la plus proche, le niveau de bruit de l'usine est simulé à environ 45 dB(A), soit en deçà du niveau ambiant mesuré le 22/06/2018.

Ainsi, l'impact des émissions sonores de l'usine sera limité et sans conséquence sur l'environnement.

Les déchets

Les déchets produits durant la période de fonctionnement de l'usine d'enrobage mobile seront triés et stockés sur une zone dédiée avec mise en place de conteneur. Cette zone étant non-inondable, elle permettra de maîtriser le risque de pollution. L'évacuation des déchets sera assurée par un prestataire agréé.

A noter que les fraisats d'enrobés provenant du rabotage de l'autoroute A10 ont été caractérisés et **ne contiennent pas d'amiante**. Ces matériaux seront donc valorisés en partie sur le chantier directement et pour autre partie sur d'autres chantiers que la société viendrait à obtenir dans la région.

Circulation

Le trafic en période d'activité maximale (2000 tonnes d'enrobés par jour) sera de 67 rotations quotidiennes pour l'approvisionnement du chantier en enrobés. L'impact sur le trafic routier lié aux activités de l'usine d'enrobage sera particulièrement réduit pour les véhicules légers. Pour les poids-lourds, l'impact des activités du site sur le trafic de la route départementale D760 sera très faible puisque seule une courte portion de la RD760 sera utilisée pour permettre d'entrer et sortir de la plate-forme. Par ailleurs, les activités resteront limitées dans le temps : environ 30 jours de fabrication.

L'approvisionnement en granulats se fera pour partie avant le démarrage du poste pour lisser l'augmentation de trafic. Un approvisionnement durant le chantier sera nécessaire car la surface de la plate-forme ne permettra pas d'accueillir et stocker l'ensemble des granulats.

Le risque sanitaire

Le risque sanitaire pour les populations environnantes peut être lié à la transmission de pollution par les eaux (pollution de la nappe principalement) ou par l'air (rejets de gaz, poussières, bruits).

Dans le cas présent, le voisinage est considéré proche des sources potentielles de contamination. Plusieurs mesures seront mises en place sur le site pour prévenir le risque de pollution ou les impacts liés à ces rejets. Ces mesures concernent notamment la protection des eaux souterraines.

Une modélisation des émissions rejetées par les cheminées du poste d'enrobage a été faite pour l'usine mise en place. Les concentrations inhalées calculées pour les riverains les plus proches sont jugées **très faibles et acceptables**. A noter que l'installation ne fonctionnera que 30 jours environ au total à partir de septembre 2018.

Il n'existe donc pas de risque pour la santé des riverains ou la santé humaine en général, liées au déroulement des activités de l'usine d'enrobage à chaud.

Etudes de dangers

Le milieu d'implantation peut éventuellement constituer un danger pour le site.

Les sources de dangers liées à des événements naturels ont été étudiées. Compte tenu de la localisation du site, les risques sismiques, d'inondation, de gel et de foudre n'ont pas été retenues comme sources potentielles de dangers. Les établissements à proximité ainsi que les voies de communication (voies routières, voies ferroviaires et voies aériennes) ne seront pas facteurs de risques pour le site.

Les risques internes liés à l'exploitation de la centrale d'enrobage mobile temporaire seront principalement associés aux combustibles utilisés : fioul lourd et fioul domestique (FOD/GNR). Les risques présents seront des risques d'inflammation/incendie.

L'évaluation des potentiels de dangers et l'analyse préliminaire des risques ont mis en évidence le phénomène dangereux suivant : feu de nappe de FOD.

Différentes mesures de prévention et de protection seront mises en œuvre sur le site. On peut entre autres citer les mesures suivantes :

- produits liquides placés sur des dispositifs de rétention réglementaires,
- brûleur du tambour disposant d'un cycle d'allumage garant d'une bonne sécurité,
- équipements de sécurité sur chaudière,
- mesures organisationnelles : procédures, consignes de sécurité, formation du personnel, etc.
- moyens d'intervention/d'extinction du site : extincteurs, stocks de sable, réserve d'eau d'extinction.

Repère	Intitulé du scénario	Type d'effets	Classe de probabilité	Cinétique	Intensité des effets	Gravité des conséquences
6	Feu de cuvette	Thermique	C	Rapide	SELS = 20 m SEL = 25 m SEI = 30 m	Modéré

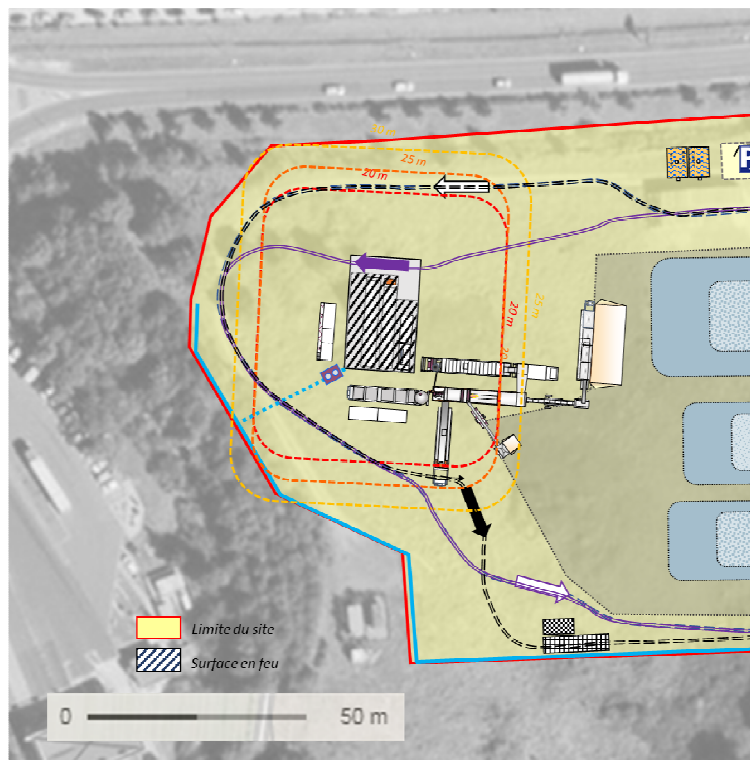
Comme demandé par la réglementation, le positionnement de cet accident dans la grille « probabilité-gravité » permet d'apprécier la maîtrise des risques sur le site et de conclure quant à l'acceptabilité ou non de ce dernier.

Gravité des conséquences sur les personnes exposées	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré			6		

Au regard des critères d'appréciation de la maîtrise des risques et du positionnement dans la grille probabilité/gravité des conséquences humaines (circulaire du 10 mai 2010), l'évènement accidentel est classé en zone de risque « moindre » et n'implique pas de réduction complémentaire du risque.

La carte de zones de dangers associée au phénomène dangereux majeur identifié sur le site est présentée ci-après.

Feu de cuvette de GNR



LE DEMANDEUR

1 - IDENTITE DU DEMANDEUR

1.1. PRESENTATION DU SIGNATAIRE

Le signataire de la présente demande d'autorisation d'exploiter à titre temporaire est :

■ **Monsieur Lionel VIDAILLAC, Directeur d'Agences**

EUROVIA GRANDS TRAVAUX - Etablissement de BLOIS

10, rue de la Creusille

BP 1321

41013 BLOIS Cedex

Tel. : 02 54 90 91 30 - Fax : 02 54 90 91 49

1.2. PRESENTATION DE LA SOCIETE AU NIVEAU REGIONAL

La société qui présente cette demande d'autorisation temporaire d'exploitation d'une usine d'enrobage à chaud mobile correspond à **EUROVIA GRANDS TRAVAUX**. Les éléments d'identification de cette société (raison sociale, coordonnées, etc.) sont les suivants :

- *Nom de la société :* EUROVIA GRANDS TRAVAUX
- *Adresse du siège social :* 18, rue Thierry Sabine, 33700 MERIGNAC
- *Forme juridique :* Société par Actions Simplifiée (S.A.S.),
- *Capital social :* 2 025 000 euros,
- *Numéro d'identification :* 444 449 219 RCS BORDEAUX
- *Code APE :* 452 P,
- *Tel. / fax :* 05 55 18 72 10 / 05 55 18 72 14

EUROVIA GRANDS TRAVAUX est une filiale du Groupe EUROVIA qui lui-même est une composante du Groupe VINCI. Son activité principale est la construction et l'entretien des infrastructures de transports.

L'extrait Kbis de la société est donné en [Annexe 2](#).

1.3. PRESENTATION DES PERSONNES EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

Les personnes en charge du suivi du dossier sont :

■ **Hervé CHAMPIGNY, Cadre Foncier Environnement EUROVIA GRANDS TRAVAUX**

10, rue de la Creusille

BP 1321

41013 BLOIS CEDEX

Tel.: 02 54 90 91 23 - Fax: 02 54 90 91 49

■ **Cindy BOUCHEZ SCHWARTZ, Chargée Environnement EUROVIA GRANDS TRAVAUX**

18, rue Thierry Sabine

Bâtiment H Domaine de Bellevue

BP 90353

33694 MERIGNAC CEDEX

Tel.: 05 57 92 89 47 - Fax: 05 57 92 47 01

■ **Yan BILLARD, Directeur de Travaux EUROVIA GRANDS TRAVAUX**

10, rue de la Creusille

BP 1321

41013 BLOIS CEDEX

Tel.: 02 54 90 91 30 - Fax: 02 54 90 91 49

2 - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU DEMANDEUR

2.1. CAPACITES TECHNIQUES EUROVIA GRANDS TRAVAUX

EUROVIA GRANDS TRAVAUX est une filiale du Groupe EUROVIA qui est une composante du Groupe VINCI. Son activité principale est la construction et l'entretien des infrastructures de transport (en particulier les structures routières).

Cette société dispose d'un personnel compétent formé notamment aux techniques liées à la fabrication des granulats et des enrobés aussi bien en ce qui concerne le personnel d'encadrement, les chefs de usines, les manœuvres, que les conducteurs d'engins.

En plus de ses propres compétences, l'agence de Blois dispose des infrastructures de toute l'entreprise, en particulier pour :

- les problèmes de sécurité (un responsable avec des correspondants régionaux) ;
- les problèmes d'environnement.

En 1998, EUROVIA a été le premier groupe de travaux routiers à être certifié ISO 9001 pour l'ensemble de ses métiers et dans toutes ses implantations en France Métropolitaine. L'Agence EUROVIA GRANDS TRAVAUX est également certifiée ISO 9001 et ISO 14001 (voir certificats en [Annexe 3](#)).

2.1.1. Moyens humains EUROVIA GRANDS TRAVAUX

EUROVIA GRANDS TRAVAUX s'est dotée d'une structure adaptée à la spécificité des chantiers grands travaux et s'est doté d'un encadrement important et expérimenté en matière de travaux autoroutiers.

Les moyens humains d'EUROVIA GRANDS TRAVAUX sont, en 2017 de 39 cadres, 72 ETAM (Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise) et 108 ouvriers. Par ailleurs, EUROVIA GRANDS TRAVAUX dispose de l'ensemble des moyens des services partagés du Groupe EUROVIA.

Cet encadrement spécialisé garantit la meilleure exécution des spécialistes d'EUROVIA GRANDS TRAVAUX :

- production de matériaux enrobés ;
- travaux de mise en œuvre d'enrobés à forte cadence ;
- chaussées neuves (autoroutes, pistes aéroport, etc.) ;
- annexes (aires, échangeurs, rétablissements, VRD, etc.) ;
- entretien de chaussées et travaux d'élargissements ;
- gestion, coordination de corps de métiers liés à la construction.

EUROVIA GRANDS TRAVAUX s'est doté d'une structure adaptée à la spécificité des chantiers grands travaux :

- encadrement important et expérimenté en matière de grands chantiers ;
- cellules topographiques ;
- services techniques de suivi et de contrôle ;
- cellule Qualité, Prévention, Environnement.

2.1.2. Moyens matériels EUROVIA GRANDS TRAVAUX

Les principaux moyens matériels d'EUROVIA GRANDS TRAVAUX sont présentés ci-après :

- 2 usines TSM 25 :
 - 1 usine d'enrobage TSM 25 MAJOR M de capacité 500 t/h (recyclage 25%) ;
 - 1 usine d'enrobage TSM 25 SENIOR de capacité 450 t/h (recyclage 25%) ;
- 2 usines RF 500 de capacité 450 t/h (recyclage 50%) ;
- 1 usine RF400 de capacité 350 t/h (recyclage 50%) ;
- 1 usine TRX de capacité 360 t/h (recyclage jusqu'à 100%) ;
- 1 usine TSM R 28 de capacité 600 t/h (recyclage jusqu'à 40%) ;
- 1 élargisseur de chaussée BG 750 V ;
- 1 élargisseur de chaussée FRANEX EL 1000 ;
- alimentateurs FRANEX (qui assurent l'alimentation en continu du finisseur) ;
- finisseurs ABG et TITAN.

L'usine d'enrobage mobile qui sera mise en place sur ce chantier appartient à la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX, il s'agit d'une usine RF 500 de marque ERMONT.

EUROVIA GRANDS TRAVAUX présente par conséquent toutes les capacités techniques requises pour mener à bien son projet.

2.2. CAPACITES FINANCIERES

EUROVIA GRANDS TRAVAUX est une SAS (Société par Actions Simplifiée). Elle a réalisé un chiffre d'affaires de :

- 27,295 millions d'euros sur l'exercice 2013.
- 24,554 millions d'euros sur l'exercice 2014.
- 42,890 millions d'euros sur l'exercice 2015.
- 29,037 millions d'euros sur l'exercice 2016.

EUROVIA GRANDS TRAVAUX présente par conséquent toutes les capacités financières requises pour mener à bien son projet.

LE PROJET

1 - PRESENTATION DU SITE

1.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE

Cette demande d'autorisation concerne l'exploitation temporaire d'une usine d'enrobage à chaud sur la commune de **Sainte-Maure-de-Touraine** (département d'Indre-et-Loire), sur une plateforme appartenant à la société des COFIROUTE située le long de l'autoroute A10.

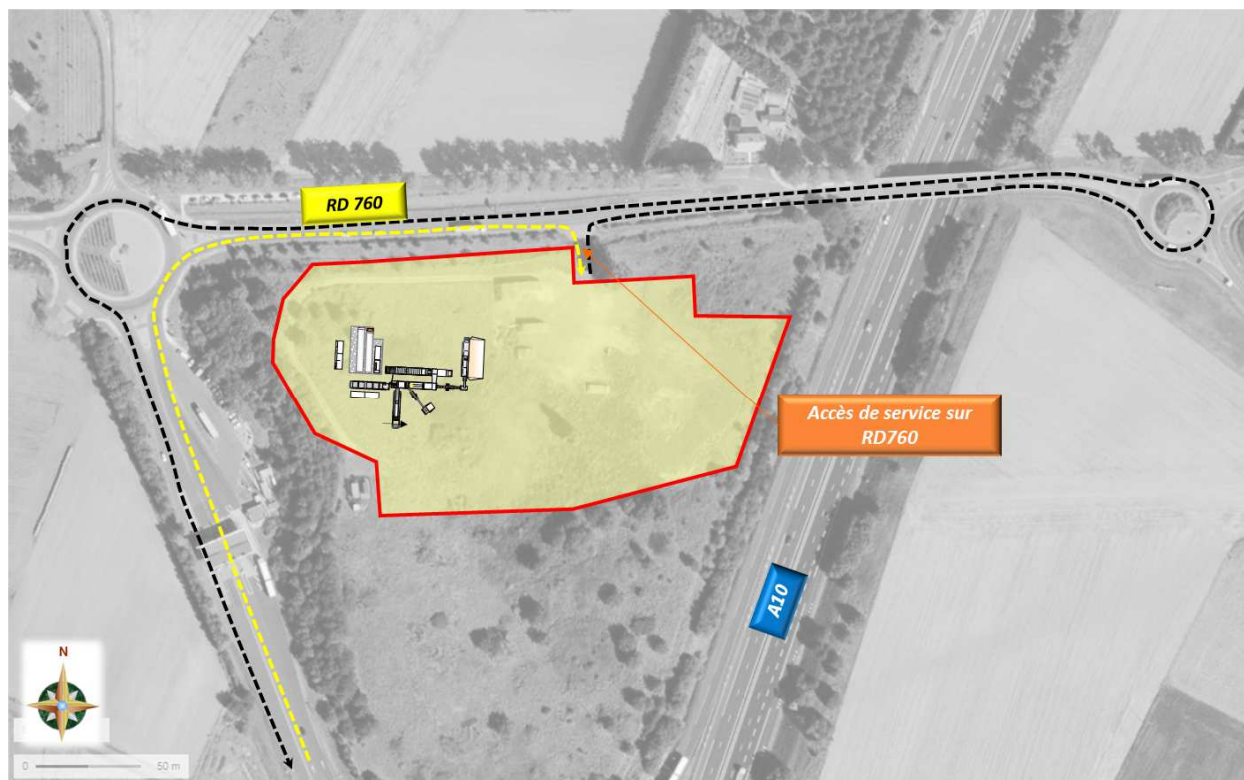
La mise en place de cette usine d'enrobage mobile est justifiée par l'attribution à EUROVIA GRANDS TRAVAUX intervenant pour le compte de la société COFIROUTE, du marché de travaux d'enrobés pour le chantier relatif à l'entretien de chaussées de l'autoroute A10 entre les PR 241,240 et 256,000 dans les deux sens de circulation.

Il s'agit d'installer une usine d'enrobage de type ERMONT RF 500, ou équivalent, sur cette aire déjà aménagée en plate-forme pour l'accueil de ce type d'installation. Sise sur le territoire de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine, elle est mise à notre disposition par la société COFIROUTE.

L'accès à la voirie autoroutière via un accès de service situé le long de la RD760 au nord de la plate-forme permet de limiter les trajets sur le réseau routier départemental (200 m pour entrer sur la plate-forme, circuit jaune sur le plan ci-après, et 900 m pour accéder à l'A10, circuit noir sur le plan ci-après).

Les coordonnées Lambert 93 du site sont : X : 517 053 m – Y : 6 670 306 m – Z : 103,75 m NGF.

La localisation IGN au 1/25 000^{ème} du site est indiquée à la page 60.



1.2. EMBLACEMENT ET EMPRISE CADASTRALE

Région	:	CENTRE VAL DE LOIRE
Département	:	INDRE-ET-LOIRE
Commune	:	SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN
Lieu-dit	:	Les Varennes
Identité parcellaire	:	Terrain non cadastré
Surface totale de la plate-forme	:	~44 000 m ²
Surface utilisée pour notre projet	:	~21 000 m ²
Coordonnées Lambert 93	:	X = 517 053 m ; Y = 6 670 306 m ; Z moyen = 103,75 NGF
Classement au POS/PLU	:	Plate-forme classée en zone A dans le PLU de la commune de Ste-Maure-de-Touraine → Projet compatible.

La localisation précise du site visé par cette demande est donnée à la page 60. Un extrait cadastral est disponible en [Annexe 4](#). Le détail du parcellaire concerné par la demande est donné dans le tableau ci-après.

Tableau n° 1 : Détail de la parcelle concernée

Référence cadastrale	Numéro de parcelle	Superficie totale de la parcelle (m ²)	Superficie totale de la plate-forme (m ²)	Surface exploitée (m ²)
Non référencé (Propriété COFIROUTE)	-	-	~44 000	~21 000

1.3. MAITRISE FONCIERE DU SITE

La parcelle accueillant l'usine d'enrobage et ses installations annexes appartient à la société COFIROUTE, également concessionnaire de l'autoroute A10.

Ce terrain mis à disposition par la COFIROUTE se situe au droit la sortie n°25 de l'A10. Le site est mis à disposition d'EUROVIA GRANDS TRAVAUX titulaire du marché de travaux d'enrobés pour le chantier relatif à l'entretien de chaussées de l'autoroute A10, dont le début de celui-ci se place à proximité immédiate de la plate-forme.

Un extrait du plan de délimitation du domaine public autoroutier concédé à COFIROUTE, justifiant la propriété de la plate-forme, est disponible en [Annexe 5](#).

1.4. ETAT ACTUEL DU SITE

Le terrain sur lequel sera implanté l'usine d'enrobage est localisé sur la commune de SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN, le long de l'A10 et au sud de la RD n°760.

Le site est à proximité immédiate de l'autoroute A10 et dispose d'un accès rapide à celle-ci pour aller sur le chantier dont le début est localisé à proximité immédiate.

Le terrain est actuellement une plateforme en matériaux granulaires servant de stockage pour la société COFIROUTE et les sociétés travaillant pour son compte comme la montre les photos ci-après. Cette plate-forme est régulièrement utilisée pour la mise en place d'usines mobile d'enrobage à chaud pour la production d'enrobés.



Prise de vue mai 2018 : Limite nord-est du site



Prise de vue mai 2018 : Vue depuis la RD 760 au nord-est



Prise de vue mai 2018 : Vue depuis la RD 760 au nord-ouest

1.5. ACCES AU SITE

Le transit des matériaux enrobés et matières premières empruntera essentiellement l'A10 via un trajet de 900 m environ sur la RD760 pour accéder à la barrière de péage de la sortie n°25. Cet itinéraire ne traverse aucun centre-bourg de commune et aucun hameau.

En retour ce même itinéraire sera utilisé pour le transport des fraisats issus du rabotage.

Figure 01 : Accès à la plateforme



Date : 06/2018
Source : Géoportail

1.5.1. Implantation du projet sur le site

Le site comprendra une usine d'enrobage à chaud (type RF 500 ou équivalent) et ses utilités (bureau, atelier, sanitaires) ainsi que des stockages de granulats, d'agrégats d'enrobés, de bitume et de carburants. Le plan de masse est donné dans les pièces réglementaires.

1.5.2. Plan de circulation sur le site

Le plan de circulation est également indiqué dans les pièces réglementaires. Ce plan montre le sens de circulation pour les différents flux de matériaux :

Apports en matières premières (fillers, agrégats d'enrobés, bitume et carburants) :

Les camions déchargeront les matériaux sur les différentes aires de stockage avant de repartir.

Le bitume et les carburants seront dépotés au niveau de la zone de dépotage puis emprunteront le même chemin que les camions de matières premières.

Transport des enrobés fabriqués jusqu'au chantier :

Les camions arriveront sur site depuis l'autoroute A10 sur la plate-forme via l'accès situé le long de la RD760 au nord de celle-ci. Ils suivront le parcours suivant :

- chargement des enrobés ;
- bâchage des semi-remorques ;
- pesage du chargement sur le pont-bascule pour connaître les quantités fabriquées ;
- les camions repartiront ensuite en empruntant l'accès nord de la plate-forme pour entrer sur l'A10 via la barrière de péage de la sortie n°25 après un trajet de 900 m environ sur la RD760.

2 - NATURE ET VOLUMES DES ACTIVITES

2.1. NATURE DES ACTIVITES

Cette demande d'autorisation temporaire concerne l'implantation d'une usine d'enrobage à chaud (rubrique 2521 de la nomenclature des I.C.P.E.) dont l'activité est la **fabrication de matériaux routiers** (enrobés à chaud au bitume).

Le synoptique général de l'activité est le suivant :

- réception et stockage des granulats ;
- réception et stockage du bitume ;
- alimentation de l'usine d'enrobage avec les granulats et le bitume ;
- fabrication de l'enrobé à chaud ;
- chargement et transport des enrobés sur le chantier.

2.2. COMPOSITION DES PRODUITS FINIS

Les enrobés à chaud sont composés des matières premières suivantes :

- du bitume : ce qui reste de la distillation du pétrole après enlèvement des parties les plus volatiles. Pour garder sa fluidité et sa pompabilité, le bitume doit être conservé à des températures comprises entre 140 et 190°C.

- des granulats : matériaux naturels en provenance des carrières régionales (Deux-Sèvres).

- des fillers : ne sont pas systématiquement utilisés pour la fabrication des enrobés à chaud. Ils constituent environ 1 % du volume des enrobés à chaud suivant les formules de fabrication.

- des agrégats d'enrobés : matériaux d'enrobés recyclés provenant des rabotages du chantier d'entretien de chaussées de l'A10 objet de la présente demande. Ces agrégats ont été caractérisés par le Maître d'ouvrage COFIROUTE et ne **contiennent pas d'amiante ni de HAP**.

2.3. DESTINATION DES PRODUITS FINIS

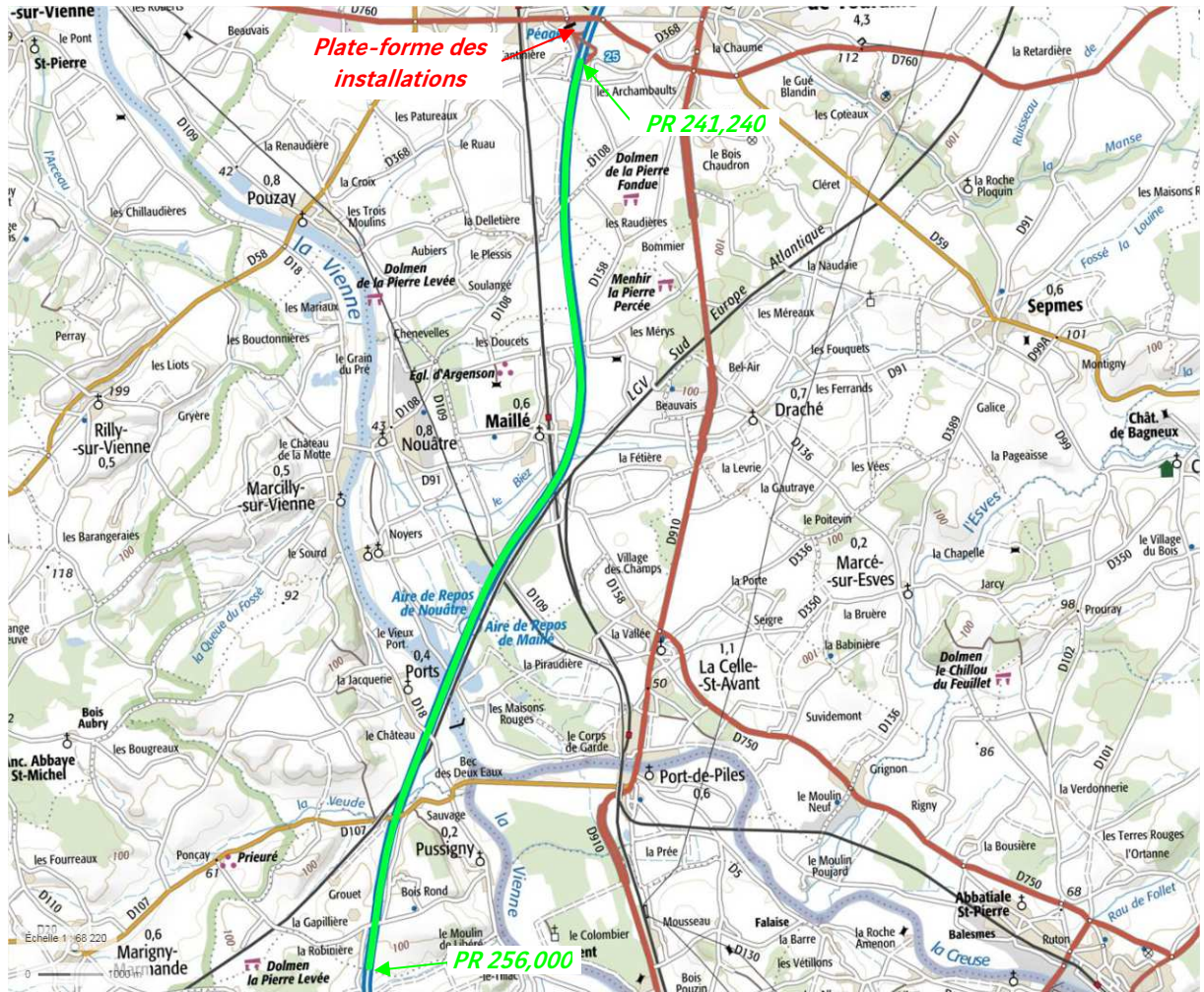
Les enrobés produits sur le site seront utilisés pour alimenter le chantier d'entretien de chaussées de l'autoroute A10 entre les PR 241,240 et 256,000 dans les deux sens de circulation.

Le plan général de situation du chantier est joint ci-après.

Figure 02 : Plan de situation du chantier A10



Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un poste d'enrobage temporaire



Date : 06/2018
Source : Géoportail

2.4. VOLUME DES ACTIVITES PREVUES

a) Production totale

Le niveau de production nécessaire pour assurer les besoins du chantier est d'environ **47 000 tonnes d'enrobés à chaud**, répartis sur 6 semaines en deux tranches dont la première débutera le **3 septembre 2018**.

Les quantités de matières premières qui seront nécessaires à la fabrication de ces enrobés sont détaillées ci-dessous.

- le bitume : environ **2 000 tonnes** ;
- les granulats naturels : environ **29 500 tonnes** ;
- les agrégats d'enrobés : environ **15 000 tonnes** ;
- les fillers : environ **500 tonnes de fillers**.

b) Production moyenne

Même si celle-ci est fonction de l'avancement du chantier et de ses aléas, la production maximale d'enrobés à chaud peut être estimée à **2000 tonnes/jour**.

2.5. CAPACITES DE STOCKAGE MAXIMALES SUR LE SITE

La capacité de stockage temporaire maximale est donnée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2 : Capacité de stockage su site

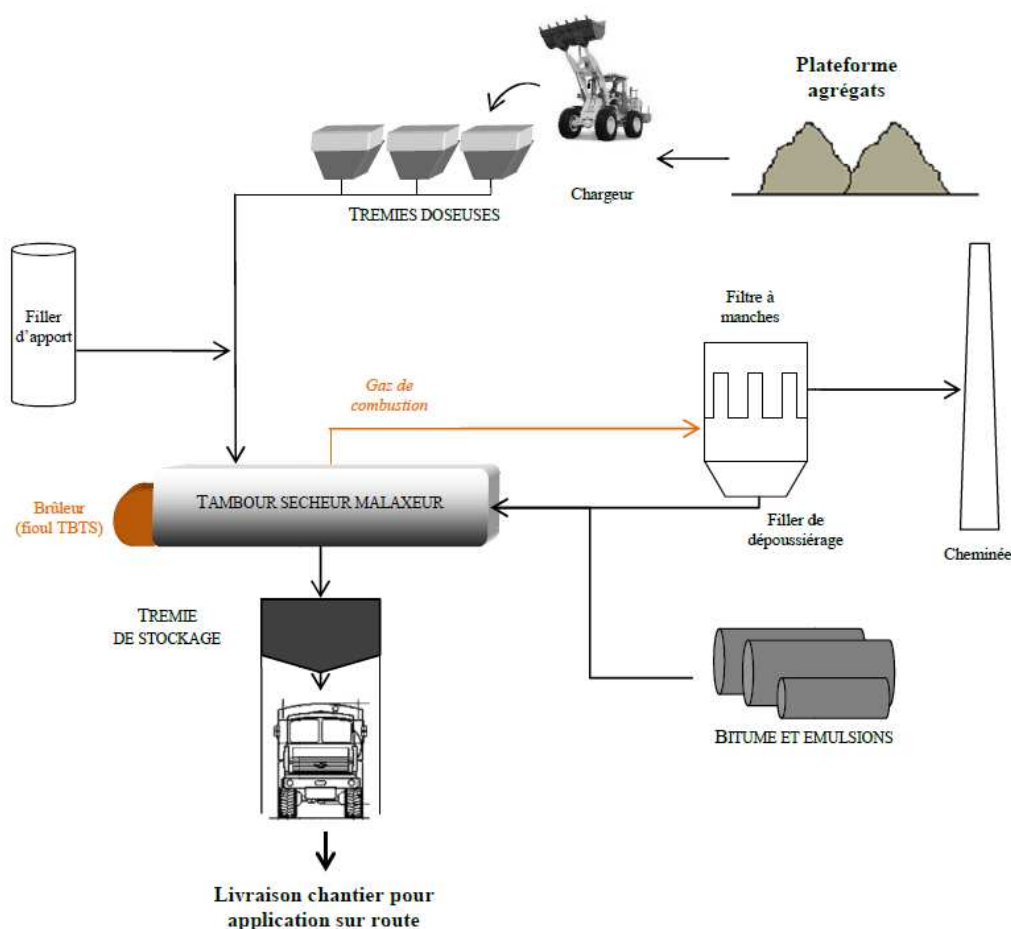
Type de matériaux ou produits	Capacités de stockage
Granulats et Agrégats d'enrobés	10 000 tonnes
Bitume	220 m ³
Filler	50 m ³
Enrobés à chaud	44 tonnes
Fioul lourd	47 m ³
Fioul Domestique (FOD) ou GNR	8 m ³

3 - PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET

3.1. PROCEDES DE FABRICATION

Les enrobés sont composés de **granulats** (matériaux concassés) et de **liants bitumineux**. L'usine d'enrobage est destinée au mélange à chaud de bitume et d'agrégats préalablement séchés et pré-dosés.

Le procédé de fabrication des enrobés est schématisé ci-après :



La fabrication se déroule suivant la chronologie ci-après :

- alimentation et pré-dosage à froid des granulats ;
- transfert des matériaux par tapis ;
- dosage des fillers ;
- séchage des matériaux par passage dans le tambour sécheur-malaxeur-recycleur ;
- dépoussiérage et récupération des poussières par filtre à manches ;

- ajout possible de matériaux recyclés (agrégats d'enrobés) ;
- dosage du bitume et introduction dans le tambour sécheur-malaxeur ;
- malaxage et acheminement des produits finis (enrobés) dans la trémie de stockage ;
- chargement des camions.

L'usine d'enrobage est entièrement automatisée, toutes les opérations ci-avant se déroulant en process continu. La commande générale de l'usine s'effectue depuis une cabine de commande.

Les granulats sont stockés au sol, en tas, puis repris par un chargeur pneumatique et vidés dans les trémies pré-doseuses. Ils sont ensuite conduits vers le tambour sécheur-malaxeur par tapis capoté. Le tambour sécheur-malaxeur comporte trois zones :

- la zone de séchage, qui se situe entre l'entrée des matériaux neufs et la flamme du brûleur ;
- l'introduction des matériaux recyclés se fait en aval de la flamme du brûleur. Les matériaux recyclés se réchauffent au contact des matériaux neufs avant l'injection du bitume ;
- l'enrobage des agrégats avec le bitume se déroule encore plus en aval. Le bitume injecté par une rampe est mélangé aux granulats. Il est dosé par une pompe volumétrique. Le débit est réglable jusqu'à 35 m³/h. Il est asservi au poids des agrégats (neufs et recyclés) se trouvant au point d'injection.

Le dépoussiéreur reçoit les gaz chargés de fines poussières sortant du sécheur. Ces poussières sont récupérées et réintroduites dans la fabrication. Les gaz dépoussiérés sont rejetés dans l'atmosphère par deux cheminées d'une hauteur de 13 m, conformément à l'article 30-14 de l'arrêté du 2 février 1998.

Les enrobés en sortie du tambour sont repris par un convoyeur à raclettes et dirigés vers la trémie de stockage calorifugée de 44 tonnes.

3.2. MATIERES PREMIERES UTILISEES

Les matières premières utilisées dans la fabrication d'enrobés à chaud sont :

- des granulats, qui sont des matériaux concassés de différentes coupures (0/2, 2/6, 6/10 et 10/14),
- des agrégats d'enrobés sans amiante ni HAP ;
- du bitume ;
- des fillers ;
- des combustibles (fonctionnement de l'installation et des engins).

■ **Granulats** : dans le cadre du fonctionnement de cette usine, les granulats qui seront utilisés pour la fabrication des enrobés à chaud proviendront de la carrière de Luché-Thouarsais (79) situées à **80 km** de la plateforme. Une partie des matériaux sera acheminée sur la plate-forme avant le début du chantier.

■ **Agrégats d'enrobés** : dans le cadre du fonctionnement de cette usine, les agrégats d'enrobés qui seront utilisés pour la fabrication des enrobés à chaud proviendront du rabotage des chaussées de l'autoroute A10 objet de cette demande d'autorisation. **Ces agrégats ont été caractérisés et ne contiennent pas d'amiante ni de HAP.**

■ **Liants hydrocarbonés (bitume)** : dans le cadre du fonctionnement de cette usine, la fabrication des enrobés nécessitera l'emploi d'environ 2 000 tonnes de bitume. La fiche de données de sécurité du bitume utilisé est donnée en **Annexe 6**.

Les principales caractéristiques de ce type de bitume sont les suivantes :

- pénétrabilité à 25°C comprise entre 30 et 45 (1/10 de mm),
- point de ramollissement : >55
- température de pompage minimum : 100°C,
- point d'inflammabilité (Cleveland) : > 235°C°,
- température moyenne d'enrobage en °C : 160°,

Pour garder sa fluidité, le bitume est livré tous les jours à une température de pompabilité (température entre 140 et 190°C) par des porteurs spéciaux de 25 à 27 tonnes de charge utile.

■ **Fillers d'apport** : blanc de craies broyées ou fines calcaires. Les besoins en fillers prévisibles sont d'environ 500 tonnes.

■ Combustibles :

- ✗ **Fioul lourd TBTS** : ce combustible est à très basse teneur en soufre (< à 1%). Sa fiche de données sécurité est jointe en **Annexe 7**. Il alimente le tambour sécheur malaxeur. Il sera utilisé pour l'alimentation de l'usine ERMONT RF 500.
- ✗ **Fioul Domestique (FOD) ou GNR** : Le carburant (FOD ou GNR) alimente les groupes électrogènes (1 général et 1 d'appoint) qui fournissent l'énergie électrique de l'usine et la chaudière qui chauffe le fluide caloporteur (huile) qui circule dans les doubles enveloppes et les faisceaux des citernes de bitume pour maintenir le bitume à la température choisie.

Les tonnages de matériaux et de fioul qui seront nécessaires pour répondre aux besoins du chantier sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau n° 3 : Détail des quantités totales utilisées sur chantier

Matériaux	Quantité totale utilisée
Granulats	Environ 29 500 tonnes de granulats provenant de carrières Environ 15 000 tonnes d'agrégats d'enrobés provenant du chantier
Filler d'apport	Environ 500 tonnes
Bitume	Environ 2 000 tonnes
Fioul lourd	Environ 500 m ³
FOD ou GNR	Environ 30 m ³

Toutes les matières premières seront acheminées via l'autoroute A10 directement ou via la RD760.

3.3. DESCRIPTION DE L'USINE D'ENROBAGE

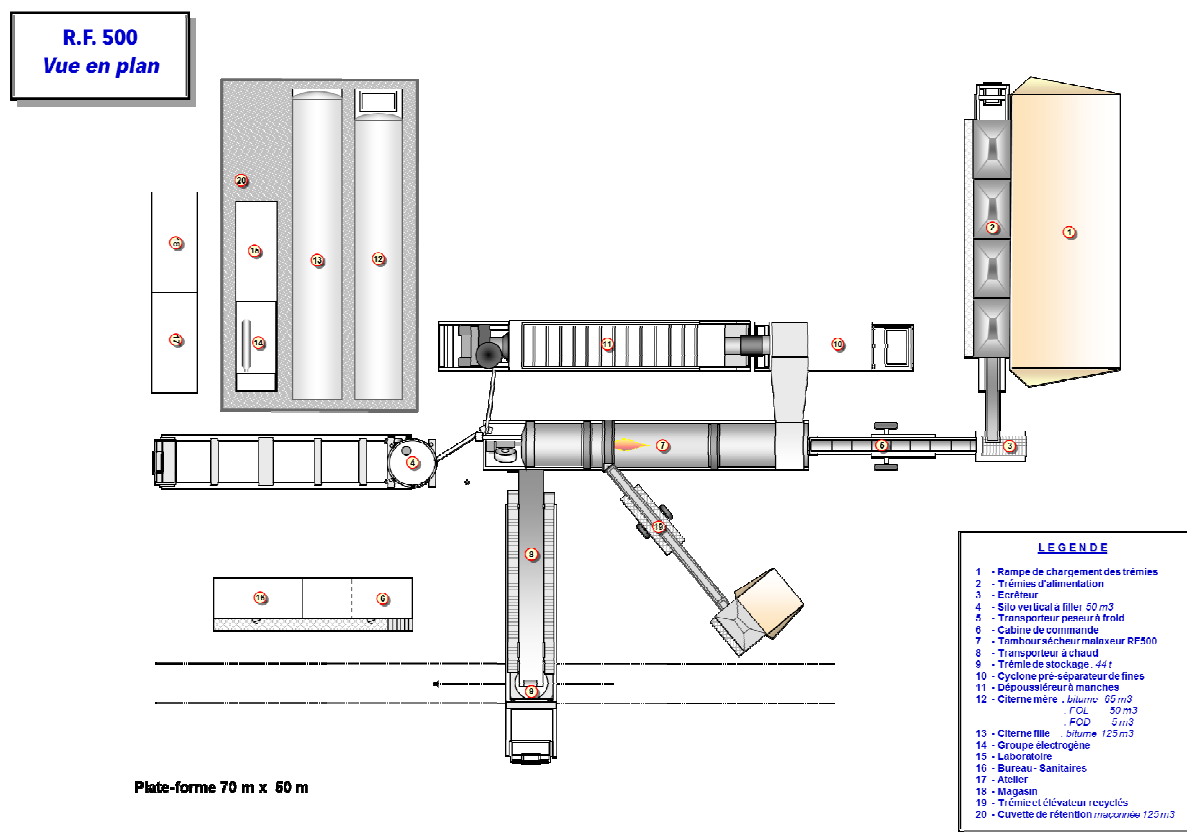
Le chantier de réfection des chaussées de l'A10 sera réalisé à partir du 3 septembre 2018 pour une durée de 6 semaines environ.

Pour ce chantier, EUROVIA GRANDS TRAVAUX utilisera une usine d'enrobage type RF 500 de marque ERMONT (ou équivalent).

3.3.1. Usine RF 500

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'usine d'enrobage mise en activité à partir de septembre 2018 sur la plateforme est de type RF 500 de marque ERMONT, ou équivalent.



Ce poste a une production nominale de 310 tonnes/heure à une plage de production comprise entre 250 et 450 tonnes/h, capacité qui dépend de l'humidité des matériaux, de la température d'enrobage et du taux de recyclage des fraisats.

L'emprise au sol de la centrale seule (hors stockage granulats et voies de circulation) est d'environ 60 m par 50 m (soit environ 3 000 m²). Les éléments le plus haut de la centrale seront les cheminées qui évacuent les gaz dépoussiérés et qui culminent à 13 m de haut.

Les éléments constitutifs de cette centrale sont mobiles, soit installés sur des semi-remorques routières, soit munis d'essieux et de sellettes pour pouvoir être transférés. En position de travail, ils reposent sur des béquilles métalliques. La description des différents éléments de cette centrale sont présentés ci-après :

Prédoseurs

- Colisage : 18,55 x 2,55 x 4,40 m
Poids : 20 t (Essieux directeurs).

Il est composé de quatre trémies, ouverture 4,00 m, capacité 22 t équipées de rehausses, d'indicateurs de niveau et de palpeurs de veine, débit unitaire : 250 t/h. Les deux trémies centrales sont à régulation pondérale, équipées de vibreurs de parois et revêtues d'un produit anti-colmatant. Le doseur comporte un bouclier pour remblaiement du quai de chargement.

- Une cinquième trémie d'une capacité de 10 m³ est utilisée pour l'incorporation des fraisats dans le tube sécheur au droit de l'anneau de recyclage.

Colisage : 19.00 x 2.50 x 4.30 m.

Trémie de 10 m³ avec une ouverture de 4m et grille vibrante télécommandé. Extracteur pondéral pour produits difficiles de 250 T/h maxi. Bloc trémie amovible pour placement perpendiculaire (4 positions). Armoire de commande pouvant fonctionner en local ou en distant.

Tapis peseur

Colisage : 15,20 x 2,50 x 4,00 m

Poids : 9 t.

Sur ce tapis capoté de 14 x 0,80 m, on note la présence de la table de pesée générale. En partie basse se trouve un crible de 2,5 m² équipé d'une maille de 50 mm pour éliminer les gros éléments éventuels.

Tambour sécheur malaxeur

Colisage : 24.10 x 3.20 x 4.40 m

Poids : 89 t (2 essieux auto-vireurs).

Ce tambour rotatif, calorifugé par lames d'air, a une longueur de 16.1 m, son diamètre est de 2,80 m. Il comporte un anneau pour incorporer des matériaux à recycler. Le séchage s'opère au moyen d'un brûleur au fioul lourd CSB ARGUMAT d'une Puissance thermique 24 000 000 kcal/h (28 MW). Le groupe de dosage du bitume à un débit maximum de 35 m³/h et possède un débitmètre massique. Système rotomix.

Anneau de recyclage

Les recyclés éventuels sont introduits dans le tambour, derrière des aubes protectrices, où ils sont séchés et préchauffés avant leur admission dans la zone de malaxage pour permettre le recyclage à fort taux.

Cet anneau comprend ;

- Enveloppe d'introduction
- By-pass à commande pneumatique
- Goulotte de réception des fraisats de forme ronde pour faciliter l'implantation du doseur à recyclés
- Limite mécanique de l'anneau : 200 t/h

Déclassement : de la production du poste :

Réduction : 15% à 10% de rap

20% à 20% de rap

30% à 30% de rap

40% à 40% de rap

Dépoussiéreur

Colisage : 23,40 x 3,20 x 4,40 m

Poids : 44 t (2 essieux directeurs).

Filtre composé de 1216 manches en Nomex formant une surface filtrante de 1 326 m² pouvant traiter 120 750 Bm³/h au moyen d'un compresseur de 510 m³/h (55 Kw). Décolmatage pneumatique des manches et récupération des fines par vis. Les gaz épurés sont évacués par une cheminée de 13 m munie d'un opacimètre. Les fines de dépoussiérage sont réintroduites dans le tambour au niveau du malaxage.

Silo à filler

Colisage : 15,00 x 3,20 x 4,20 m

Poids : 15 t.

Silo horizontal de 50 m³, doseur de 15 m³/h à asservissement pondéral.

Cabine de commande

Colisage : 15,50 x 2,80 x 4,00 m

Poids : 12 t.

La cabine est composée d'un poste de commande et d'un local technique. Ce dernier regroupe l'unité centrale de traitement (TENOR 2002) des différentes informations de la centrale, les organes de puissance et les départs vers les moteurs. La cabine est équipée d'une prise d'information LCPC.

Sur le même châssis de semi-remorque est monté le bungalow atelier.

Groupe électrogène ENERIA de 1 000 kVA

Colisage : 12,50 x 2,50 x 4,20 m

Poids : 15 t.

Moteur CATERPILLAR V8 de 960 kW en container insonorisé. Semi-remorque équipée d'une cuve de stockage double enveloppe de FOD de 5 000 l.

Vestiaire - Réfectoire - Magasin

Colisage : 12.90 x 2.50 x 4.20 m

Poids 12 t.

Bungalows bureau, vestiaires, sanitaires pour le personnel.

FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE

- Circuit des granulats : chargeuse, prédoseurs, tapis peseur, tambour sécheur malaxeur, convoyeur, trémie de stockage, chargement...
- Circuit des fillers : silo, vis d'alimentation, tapis peseur
- Circuit des bitumes : pompe de transport, pompe doseuse, canne d'injection à l'avant du tambour

DISPOSITIF DE SECURITE

- Brûleur à deux allures de marche
- Clapets de sécurité sur circuit de circulations
- By-pass présostatique
- Manomètre
- Pyromètre de température d'huile
- Pyromètre de température liant masse
- Pyromètre de température liant tunnel
- Thermostat de sécurité chauffage
- Télé thermomètre de régulation "huile principale"
- Télé thermomètre de régulation "liant"
- Sécurité électrique de niveau d'huile minimum
- Robinet de jauge minimum
- Vanne évent pour purge de tunnel.

VERIFICATION DES APPAREILS D'EPURATION

L'ensemble de l'installation du filtre est équipé de :

- Thermostat sur circuit des gaz à l'entrée du dépoussiéreur coupant automatiquement l'alimentation de brûleur
- Indication de dépression du brûleur
- Pyromètre à contacts réglables, le maximum coupant automatiquement le brûleur et le minimum indiquant par témoin lumineux que l'on peut admettre les matériaux au sécheur.
- Manomètre différentiel indiquant la perte de charge entre l'entrée et la sortie des gaz du filtre.

RESIDUS D'EXPLOITATION

- Néant

CHAUFFAGE PAR FLUIDE CALOPORTEUR

La quantité de fluide thermique pour l'ensemble de la centrale est d'environ 2 000 litres. Ce fluide correspond à une huile minérale d'origine pétrolière (SERIOLA 1510) dont la fiche de données de sécurité est donnée en **Annexe 8**. Ces principales caractéristiques sont les suivantes :

- couleur : jaune à ambre ;
- point éclair : 225°C ;
- température d'auto-inflammation : supérieure à 250°C ;
- densité à 15°C : 0,865 à 0,875.

La température de consigne du circuit d'huile est comprise entre 180°C et 220°C. De plus, un vase d'expansion avec évent permet l'évacuation de l'air et des vapeurs éventuelles. Les dispositifs de contrôle et de sécurité de la température sont placés dans la cabine abritant la chaudière.

Le fluide caloporteur est chauffé par des chaudières électriques situés aux extrémités des cuves bitume.

CHAUFFAGE PAR RESISTANCES ELECTRIQUES

Le Fioul Lourd TBTS est réchauffé par résistance électrique directement installée dans la cuve de fioul lourd. La chaudière électrique est alimentée en énergie par le groupe électrogène principal.

MESURES DE PREVENTION ET DE SECURITE

Les principales mesures préventives sont les suivantes :

- l'entretien des matériels et engins ;
- le contrôle des circuits électriques par un organisme agréé ;
- la conception de la centrale elle-même qui intègre la prévention des risques ;
- la formation et l'information du personnel et la signalisation des dangers.

MESURES SPECIFIQUES POUR LES RISQUES D'INCENDIE :

- **Vis-à-vis du bitume :**

Le bitume est solide à température ambiante et doit être chauffé vers 150°C pour être utilisé (état liquide).

Le réchauffage est effectué au moyen d'un fluide qui circule dans un serpentin. Ce fluide caloporteur est lui-même chauffé par la chaudière FOD (ou GNR) et réchauffé par résistance électrique en entrée de cuve.

La circulation de ce fluide est régulée par des vannes thermostatiques visant à interdire tout risque de surchauffe. La température est ainsi contrôlée au moyen de 2 thermostats (un normal et un de sécurité). Un affichage permanent de la température est placé dans la cabine du poste de commande.

Des sécurités empêchent la mise en route de la chaudière à fluide caloporteur en cas de manque de produit dans les cuves risquant d'entraîner des surchauffes locales.

- **Vis-à-vis du FIOUL LOURD :**

Le Fioul lourds TBTS est maintenu à une température de 70°C dans la cuve de stockage par une résistance électrique directement installée dans la cuve. Juste avant le brûleur du sécheur, un réchauffeur le porte à 130°C, température de pulvérisation. Un affichage permanent de la température est placé dans la cabine et une alarme se déclenche en cas de dépassement de la température du combustible à la sortie du réchauffeur.

Le brûleur du sécheur est muni d'un programme cyclique d'allumage automatique avec détecteur de flamme et limiteur de température des gaz par thermostat. Ce dispositif est destiné à prévenir tout incendie pouvant résulter d'un « bavage » si l'allumage ne se fait pas.

- **Vis-à-vis du fluide caloporteur :**

Le bitume est mis en température par l'intermédiaire d'un fluide thermique caloporteur circulant à travers une chaudière, puis dans un réchauffeur placé en entrée de cuve et des serpentins immergés dans les cuves (circulation activée par pompe).

Sur les cuves, la température de circulation du fluide est régulée par thermostats à 200°C.

Le fluide circule entièrement en circuit fermé dans un réseau de canalisation et de serpentins avec un vase d'expansion. Le seul point de contact du fluide avec l'atmosphère est l'évent du vase d'expansion.

La chaudière sera équipée des dispositifs de sécurité suivants :

- ▶ En cas d'élévation anormale de la température de l'huile ou du liant, des sondes thermocouples assurent la coupure automatique de la fonction de réchauffage ainsi que la mise en alarme sonore et optique.
- ▶ L'allumage du brûleur, contrôlé par une cellule photoélectrique, assure la même sécurité.

Le brûleur de la chaudière ne peut en aucun cas s'allumer si le fluide caloporteur n'est pas en circulation. De plus, le brûleur est arrêté instantanément dans le cas où la pompe de circulation du fluide serait défectueuse.

- **Vis-à-vis des risques liés au brûleur :**

Le brûleur est équipé d'automatismes et de sécurités imposant une durée de ventilation importante avant allumage. De plus, le brûleur sera également équipé des sécurités suivantes :

- pré-ventilation au démarrage ;
- cellule de détection « présence flamme » ;
- régulation de la flamme en fonction de la température des gaz de combustion ;
- thermostat de sécurité indépendant de la régulation coupant le brûleur en cas de dépassement de température (200°C) ;
- démarrage du brûleur uniquement si le reste de l'installation est en marche, en particulier le ventilateur exhausteur ;
- vanne d'alimentation en combustible normalement fermée en cas de défaut d'alimentation électrique de commande ;
- coupure automatique de l'alimentation en combustible en cas d'un quelconque défaut détecté sur l'ensemble de la chaîne des conditions de marche du brûleur.

- **Vis-à-vis des risques électriques :**

Pour le risque électrique, différentes mesures préventives sont prévues :

- les installations électriques sont constituées de matériel de bonne qualité industrielle qui, en service normal, n'engendrent ni arc, ni étincelle, ni surface chaude susceptible de provoquer une explosion. Elles sont réalisées suivant les règles de l'art et seront conformes à la norme DIN C 15.100 et aux normes U.E. et, d'une manière générale, à tous les règlements en vigueur ; Une vérification générale par un organisme agréé sera réalisée avant le démarrage des fabrications ;
- les réservoirs sont en particulier reliés au sol par une prise de terre présentant une résistance d'isolement inférieure à 100 ohms et toutes les installations électriques du stockage seront reliées par une liaison équipotentielle ;
- au niveau du dépotage des hydrocarbures, des masses sont installées et le dépotage ne se fait qu'après le raccordement du moyen de transport à une ligne de masse par l'intermédiaire d'une pince et d'un câble (ce dispositif est rendu obligatoire pour le dépotage des matières inflammables et cette disposition fait partie de l'enseignement dispensé aux chauffeurs de camions ayant subi, avec succès, les sessions de formation 8.2

de la réglementation ADR, ce certificat étant obligatoire pour pouvoir conduire un camion transportant des matières inflammables) ;

- les opérateurs sont formés au titre du chapitre 1.3 de la réglementation ADR Transport Marchandises Dangereuses pour leurs activités de déchargement ;
- L'emplacement des arrêts d'urgence « coup de poing » de l'installation
- Enfin, la centrale sera équipée de **20 extincteurs** adaptés aux différentes classes de feu.

SYNTHESE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION

■ **Poste d'enrobage : ERMONT RF 500**

- capacité nominale : **310 T/H à 5% d'humidité.**
- capacité maximale : **450 T/H. à 3% d'humidité**
- puissance thermique tambour sécheur : **28 MW.**

■ **Dépoussiéreur : Filtre à manches FE.I - T68 H**

- débit nominal du filtre : **120 750 m³/h**
- quantité de poussières : **< 50 mg/Nm³**
- hauteur de la cheminée : **13 m.**
- diamètre de la cheminée : **1,45 m.**
- compresseur du filtre : **55 kW**

■ **Générateur d'huile chaude :**

- puissance thermique : **0,82 MW**
- huile de chauffe (minérale) : **Total Seriola 1510**
 - Masse volumique à 15° C* : **0,872**
 - Viscosité cinématique à 40° C* : **30,3 mm²/s**
 - Point d'éclair* : **225° C**
 - Point de feu* : **250° C**
 - Température d'utilisation* : **220° C**
 - Volume* : **2000 l**

■ **Stockage du bitume : 220 m³ (110 + 110)**

- Température de stockage : **160° C**
- Température d'utilisation : **160° C**
- Point d'éclair : **230 à 250° C**

■ **Stockage d'hydrocarbures : 55 m³**

- **GNR** : **8 m³**
 - Point d'éclair : **55° C**
- **Fioul lourd** : **47 m³**
 - Température de stockage : **60° C**
 - Température d'utilisation : **135° C**
 - Point d'éclair : **70° C**

■ **Energie**

- groupe électrogène CAT : **960 kVA** ⁽¹⁾
- groupe électrogène de la chaudière : **40 kVA**

La Station de transit de matériaux (rubrique 2517-2)

Les granulats, pour un tonnage total de l'ordre de 29 500 tonnes, proviendront d'une carrière de roches dures de la région Poitou-Charente. Ajouté à ces matériaux, l'incorporation d'agrégats d'enrobés issus du recyclage de fraisats est prévu à un pourcentage de l'ordre de 10 à 30% en fonction des natures d'assise de chaussée à réaliser.

Afin que la production d'enrobés ne soit pas perturbée par manque de granulats, leurs stockages seront constitués pour partie, en fonction des formulations d'enrobés à fabriquer, avant le début des travaux et complétés au fur et à mesure. Préalablement stockés, ils sont destinés à être enrobés.

Aucun matériau autre que ceux nécessaires à la confection de ces enrobés ne sera stocké sur la plate-forme.

Granulats de carrière : Sable 0/2 correspondant à environ 21%
 Gravillons 2/6 correspondant à environ 17%
 Gravillons 6/10 correspondant à environ 49%
 Gravillons 10/14 correspondant à environ 13%
 Filler correspondant à environ 1%.

Agrégats d'enrobés : sont prévus dans la confection des enrobés à un pourcentage de l'ordre de de 10 à 30% selon en fonction des natures d'assise de chaussée à réaliser. Une phase de rabotage est prévue sur le chantier donc a priori ils seront présents sur le site. Elle produira un total de l'ordre de 65 000 tonnes d'agrégats dont 15 000 seront réutilisés dans la confection des nouveaux enrobés. Des matériaux de ce type seront donc amenés et stockés sur la plateforme, ces derniers constituant un déchet inerte (code 17 03 02) feront l'objet d'un bordereau de suivi en application des dispositions issues :

- de l'arrêté du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516 et 2517 de la nomenclature des installations classées,
- de l'arrêté du 10/12/2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2517, station de transit de produits minéraux solides à l'exclusion de ceux visés par d'autres rubriques,

Les accès à la plate-forme sont contrôlés et chaque transporteur identifié. En dehors des heures de fonctionnement des installations et des périodes d'approvisionnement de ces matériaux, le site est fermé.

Les matériaux ainsi stockés sont repris avec une chargeuse sur pneus qui alimente les différents prédoseurs de la centrale d'enrobage.

⁽¹⁾ Le groupe électrogène est conçu de telle façon que son caisson insonorisant constitue également la rétention. Il assure la production d'énergie nécessaire au fonctionnement de la centrale.

3.4. ÉNERGIES UTILISEES

L'usine d'enrobage mobile utilise l'électricité produite par les groupes électrogènes fonctionnant au GNR :

- pour la marche normale, par un groupe électrogène de 960 kVa ;
- pour assurer le réchauffage du bitume et du combustible en dehors des périodes d'activités, par un groupe électrogène de 40 kVa.

Le brûleur du tambour sécheur-malaxeur, d'une puissance totale de **28 MW** fonctionnera au **FIOUL LOURD TBTS (fiche de données de sécurité jointe en [Annexe 7](#))**.

L'usine d'enrobés mobile, équipée d'un brûleur de plus de 20 MW, est concernée par le Règlement 601/2012. Son plan de surveillance à jour est joint en [Annexe 9](#).

Le maintien en température des différentes citernes (bitume) et des canalisations est assuré par une chaudière fonctionnant au gasoil non routier.

La mise en place de réchauffeur électrique du fluide caloporteur à l'entrée des cuves bitume permet de réduire de façon substantielle la consommation de carburant de la chaudière. Ces cuves sont ainsi équipées de résistances électriques (alimenté par le groupe électrogène).

Deux bouteilles de gaz propane de 35 kg chacune sont utilisées pour l'allumage du brûleur du tambour sécheur-malaxeur.

3.5. TRAFIC GENERE PAR L'ACTIVITE

Durant la présence des installations sur le site, le trafic sera lié aux semi-remorques se rendant sur site pour :

- ▶ **apporter des granulats**, des agrégats, du bitume et des fillers (camions de ~30 t de charge utile) ;
- ▶ **exporter des enrobés** vers le chantier (camions de ~30 t de charge utile).

La durée effective de production d'enrobés est estimée à **30 jours** (fabrication de 45 000 tonnes à 2000 tonnes par jour).

Les apports de matériaux sur site se feront de jour (entre 07h00 et 20h00).

Le transport des enrobés produits se feront de nuit (entre 20h00 et 7h00). En effet, l'intégralité du chantier est prévue d'être réalisé de nuit dans le cadre du marché au moment de la réalisation du présent dossier.

La capacité nominale de production de l'usine d'enrobage sera en moyenne de 2000 tonnes par jour. Sur cette base, la fabrication de ces 2000 tonnes d'enrobés quotidiens nécessitera l'emploi de :

- ▶ d'environ 85 tonnes de bitume par jour ;
- ▶ d'environ 20 tonnes de fillers par jour ;
- ▶ d'environ 1 900 tonnes d'agrégats (10 à 30%)/ granulats (90 à 70%) par jour ;

De plus, la fabrication de 2000 t d'enrobés par jour nécessitera l'utilisation d'environ :

- ▶ 0,9 m³ de GNR par jour ;
- ▶ 14 m³ de FIOUL LOURD par jour.

L'apport en granulats sera effectué avant le démarrage de l'activité (un contrôle qualité doit être exercé sur les matériaux avant le démarrage de la production).

Le tableau ci-après fait la synthèse du trafic prévu sur le site une fois l'usine d'enrobage en fonctionnement.

Matériaux ou produits transportés	Trafic moyen quotidien (navettes)	Trafic total quotidien (navettes)	Trafic total sur la durée d'utilisation de l'usine d'enrobage (navettes)
Apport des granulats provenant des carrières (*1) :	25	Environ 127	Environ 3 048
Apport des agrégats d'enrobés provenant du chantier	35		
Apport du bitume	1		
Apport des fillers	1 / semaine		
Apport de GNR	2 / semaine		
Apport de Fioul lourd	1 / 2 jours		
Export des enrobés	67		

(*1) : L'apport en granulats débutera avant la période de fabrication, lors de la production d'enrobés, 25% des granulats seront approvisionnés

Le trafic en période d'activité du site sera en fonctionnement normal de 127 rotations quotidiennes moyennes (à noter la moitié des granulats seront acheminés avant le démarrage du chantier), auxquelles il faut ajouter environ 5 rotations de véhicules pour le personnel.

Au total, environ 132 rotations de véhicules moyens seront générées par les activités de l'usine mobile d'enrobage à chaud.

4 - FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

4.1. MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels ont été présentés dans les paragraphes précédents. Le fonctionnement du site nécessitera la mise en place du matériel suivant :

- ▶ Une usine d'enrobage à chaud mobile ;
- ▶ un pont-bascule utilisé pour le pesage des matériaux livrés et des enrobés produits ;
- ▶ un quai de bâchage des semi-remorques chargées avec les enrobés ;
- ▶ d'un ou deux chargeurs pour la gestion des stocks et l'alimentation en matériaux de l'usine.

Remarques: l'alimentation en fioul lourd, FOD ou GNR sera assurée directement par un sous-traitant spécialisé dans le transport et la livraison d'hydrocarbures.

4.2. MOYENS HUMAINS

En fonctionnement normal, 5 employés seront présents sur le site :

- ▶ un chef de poste chargé du fonctionnement de l'usine d'enrobage ;
- ▶ un opérateur ;
- ▶ un chauffeur chargeur ;
- ▶ un manœuvre ;
- ▶ un technicien de laboratoire.

Ce personnel compétent est formé aux techniques liées à la fabrication des enrobés aussi bien en ce qui concerne le personnel d'encadrement, les chefs de poste, les manœuvres, que le conducteur d'engin.

4.3. PERIODES ET HORAIRES DE TRAVAIL

Les activités du site se dérouleront principalement de nuit, entre 20h00 et 7h00, entre le lundi soir et le vendredi matin.

Il est prévu de réaliser entièrement les travaux de nuits au moment de la réalisation du présent dossier.

4.4. UTILITES POUR LE PERSONNEL

Une remorque est équipée et regroupe :

- ▶ sanitaire (WC, douche et lavabo) ;
- ▶ vestiaires ;
- ▶ réfectoire.

Par ailleurs, un panneau d'appel d'urgence sera installé à l'intérieur de chaque installation. Ce panneau indiquera notamment les numéros suivants :

- ▶ DREAL CENTRE VAL DE LOIRE / Unité départementale d'INDRE-ET-LOIRE : 02 47 46 47 00
- ▶ Gendarmerie : 17 ;
- ▶ SAMU : 15 ;
- ▶ Pompiers : 18 ;
- ▶ Le point de rassemblement du site accueillant.

Ces appels pourront se faire par téléphones portables.

4.5. GESTION DES EAUX SUR LE SITE

4.5.1. Besoins en eau

Afin d'alimenter en eau les installations, des cuves sont à disposition sur le site :

- Cuve de 1000 litres disposée à proximité du parc à liant pour des besoins d'arrosage ponctuel et le lavage des engins.
- Cuve à eau de 1000 litres pour les sanitaires.
- Mise à disposition d'eau en bouteille pour le personnel sur le site.

Ces deux cuves sont alimentées par une arroseuse lors de l'installation du poste : contrat passé au démarrage de l'installation avec un fournisseur local. Ce même fournisseur assure un arrosage des pistes par temps sec. L'eau provient d'une alimentation en eau du fournisseur.

Il n'y a pas de prise d'eau sur la plateforme.

4.5.2. Gestion des eaux usées

La seule utilisation de l'eau sur le site sera pour les besoins d'hygiène (douches et sanitaires). L'eau usée résultante sera ensuite stockée temporairement dans une fosse septique mobile, qui sera vidangée par un récupérateur agréé en fin de chantier ou à chaque fois que nécessaire.

4.5.3. Gestion des eaux pluviales

D'après les observations sur site, la topographie du site montre une pente moyenne vers le sud de la plateforme. Compte tenu des produits minéraux stockés (graviers et sables inertes et propres) et de l'entretien régulier du site, ces eaux seront susceptibles d'être légèrement polluées par des matières en suspension. Les eaux pluviales des parties imperméabilisées de la plate-forme seront collectées par les fossés de récupération situés en limite sud de la plate-forme et seront ensuite envoyées vers un bassin

de collecte et d'infiltration de l'ordre de 1000 m³ au sud-est de la plate-forme. Le schéma de gestion des eaux est présenté ci-dessous et détaillé plus loin :

Les eaux pluviales issues de la **cuvette de rétention étanche** au niveau du stockage des bitumes et du fioul lourd transiteront vers un **séparateur à hydrocarbures** avant d'être rejetées dans le réseau de fossés de la plate-forme. En cas de pollution de la cuvette de rétention, l'assainissement sera obturé. Les eaux polluées seront pompées et envoyées vers un centre de traitement agréé.

4.6. GESTION DES DECHETS SUR LE SITE

Les déchets qui seront produits sur le site correspondent :

- ▶ aux déchets provenant de l'entretien courant des installations ;
- ▶ rebus de fabrication (« agrégats d'enrobé » correspondant à des granulats mal enrobés en début ou fin de cycle de fabrication...);
- ▶ aux déchets domestiques (papier, carton, ordures ménagères...).

- Gestion des déchets provenant de l'entretien courant :

Aucun des déchets provenant de l'entretien courant ne sera stocké sur site. Une société spécialisée sera chargée de l'entretien des machines et s'assurera de la récupération des déchets (huile usagées, filtres, etc.) et de leur traitement.

La zone de déchet sera localisée dans la cuvette de rétention associé au stockage des produits polluants.

- Gestion des rebus de fabrication :

Environ 15 tonnes sont produites quotidiennement. Ces rebus seront entreposés au niveau du stockage des agrégats d'enrobés issus du rabotage de la chaussée. Ces matériaux inertes seront ensuite valorisés.

- Gestion des déchets domestiques :

Ces déchets seront produits en faibles quantités sur le site. Ils seront régulièrement apportés par le personnel dans les containers mis en place.

Le tableau ci-après présente les déchets générés par l'activité d'enrobage. La quantité estimée est basée sur la durée totale du chantier.

Nature	Origine	Code déchets	Stockage sur site	Quantité estimée
Enrobé bitumineux	Débuts et fins de fabrication	17.03.02	Stockage au sol puis recyclage dans l'usine d'enrobage	Débuts et fins de fabrication (15 t par cycle)
Déchets domestiques	Ordures ménagères	20.01.15	Bac plastique de 100 l	10 kg/semaine
Huiles usagées	Vidange des chargeurs	13.02.08*	Rétention	Environ 300 l
Huiles usagées	Fluide caloporteur	13.03.07*	Rétention	Environ 100 l
Emballages souillés	Vidange des chargeurs	15.01.10*	Rétention	20 kg de filtres
Ferraille	Diverses pièces métalliques	16.01.17	Dans l'atelier de l'usine	50 kg

5 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET

5.1. AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

L'exploitation d'une usine d'enrobage à chaud est soumise à autorisation au titre de la loi du 19 juillet 1976 (abrogée et codifiée) relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, reprise dans l'article L. 511-1 et suivants du code de l'Environnement. Les rubriques de la nomenclature des Installations Classées concernées par le projet sont présentées dans le tableau suivant.

N°	Désignation des activités	Caractéristiques de l'installation	Type de demande
2521-1	Usine d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers	310 t/h nominal à 5 % d'humidité	Autorisation
4801-2	Dépôts de houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. supérieure ou égale à 50 tonnes mais inférieure à 500 tonnes,	220 tonnes de bitume 55 tonnes d'émulsion TOTAL : 275 tonnes	Déclaration
2517-2	Station de transit de produits minéraux La surface de stockage est comprise entre 10 000m ² et 30 000m ²	Stockage de 30 000 tonnes de granulats et fraisats, soit ~ 10 500 m ²	Enregistrement
2515 -2	Installations de concassage, criblage de déchets non dangereux inertes, fonctionnant sur une période unique d'une durée inférieure ou égale à six mois. Puissance du concasseur < 350 kW	Puissance : 314 kW	Déclaration

2915-2	Procédé de chauffage par fluide caloporteur dont la température d'utilisation est inférieure au point éclair et la quantité supérieure à 250 l	2 000 litres (Temp. utilisation : 200°C) Temp. point éclair : 238°C	Déclaration
4734-2	Stockage de liquides inflammables avec fioul lourd et gazole non routier, c) la quantité stockée totale supérieure à 50 tonnes mais inférieur à 100 tonnes	Stockage GNR : 7 tonnes Stockage Fioul lourd : 47 tonnes Soit une quantité totale de 54 tonnes	Déclaration
2516	Station de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillerisés, la capacité de stockage étant inférieure à 5 000 m ³	<u>Silo de fillers :</u> 50 m ³	Non classé
1435	Station-service : distribution de carburant pour les engins	15 m ³ par an	Non classé

Conformément à la circulaire du 6 mars 2007, la rubrique 2910 (installation de combustion pour le sécheur-malaxeur) n'est pas prise en compte dans le cas des usines d'enrobés à chaud.

L'usine d'enrobés ERMONT RF 500, équipée d'un bruleur de 28 MW, est concernée par le Règlement 601/2012. Son plan de surveillance à jour est joint en [Annexe 9](#).

5.2. AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

La rubrique concernée par la nomenclature de la loi sur l'eau (Article R. 214-1 du Code de l'Environnement) est donnée dans le tableau ci-dessous.

N°	Désignation des activités	Caractéristiques du projet	Type de demande
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol La surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Emprise du site de 21 000 m ² avec rejet des eaux pluviales vers le réseau de récupération des eaux aérien situé au sud de la plate-forme	Déclaration

PIECES REGLEMENTAIRES GRAPHIQUES

Pièce réglementaire n° 1 : Plan de situation au 1/25 000^{ème}

Pièce réglementaire n° 2 : Plan des abords au 1/2000^{ème} indiquant l'emprise cadastrale du site et l'affectation des constructions et terrains avoisinants dans un rayon de 200 m

Pièce réglementaire n° 3 : Plan d'ensemble au 1/1000^{ème} détaillant l'installation et son environnement dans un rayon de 35 m.

Figure 03 : Plan de situation au 1/ 25 000^e

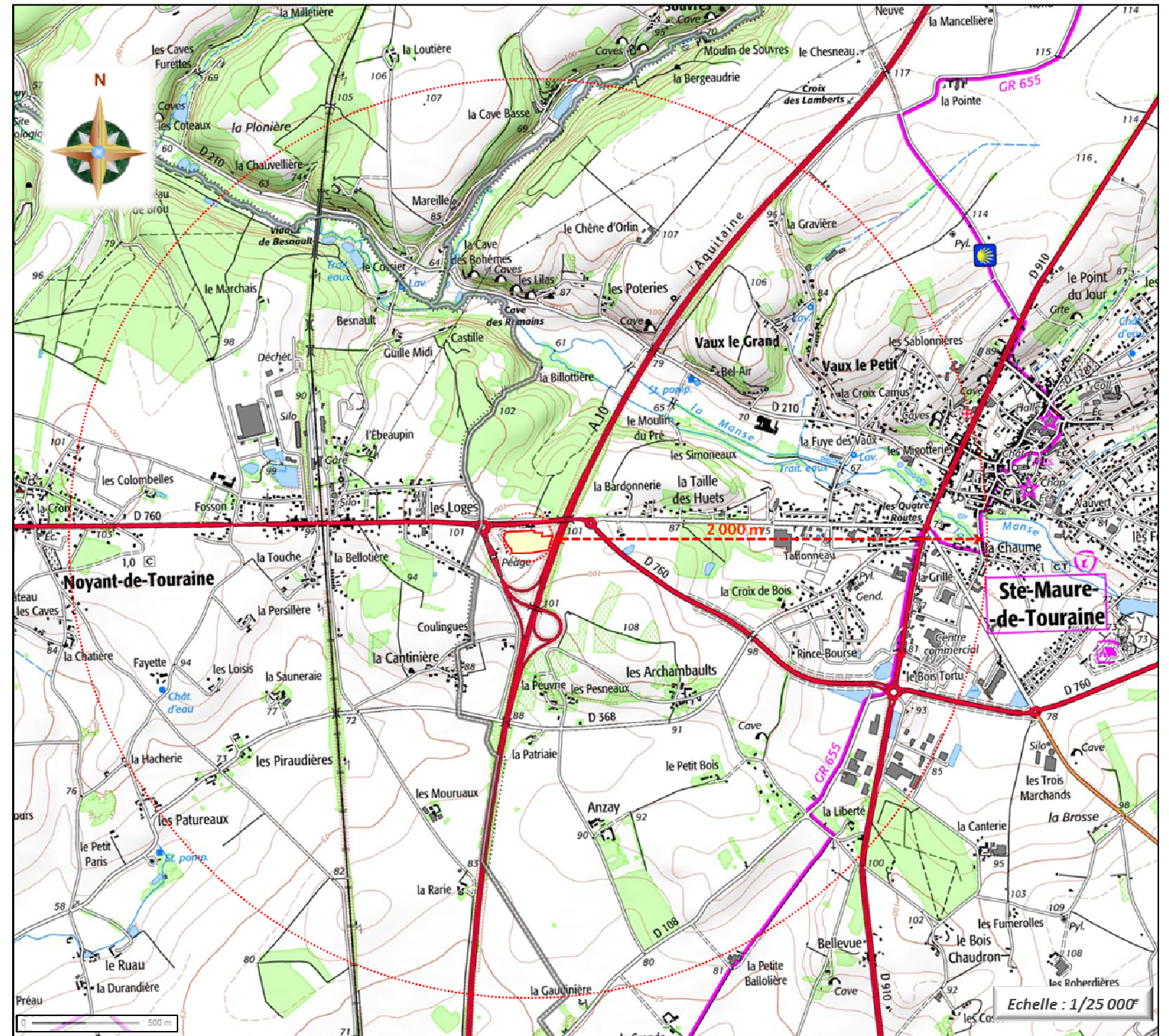
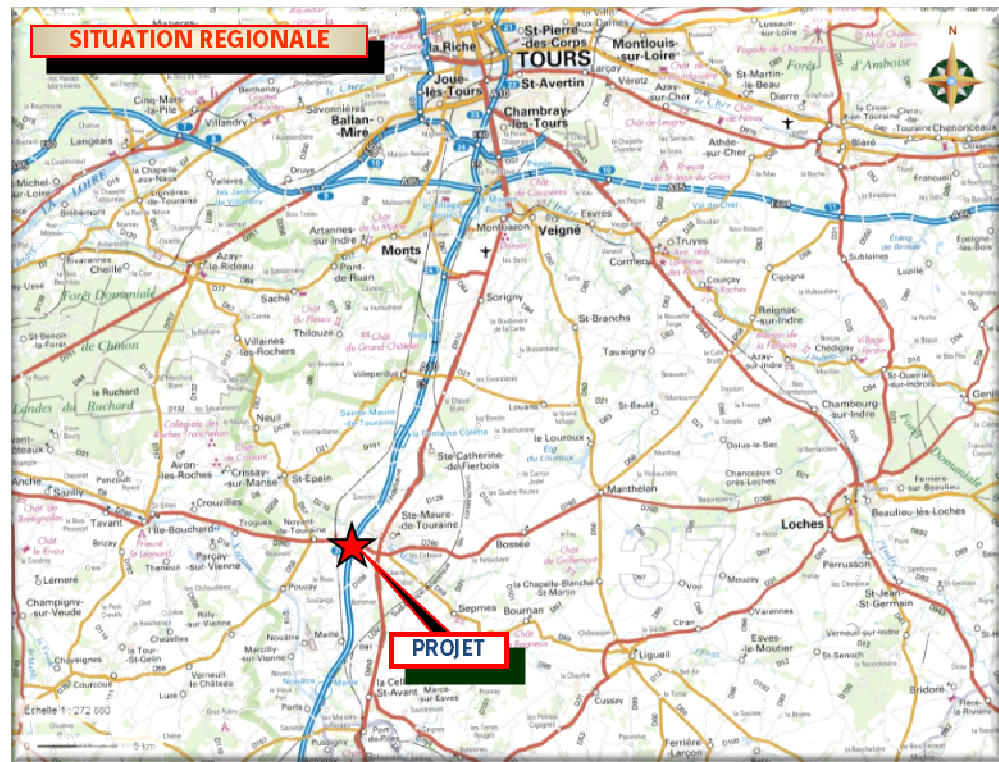
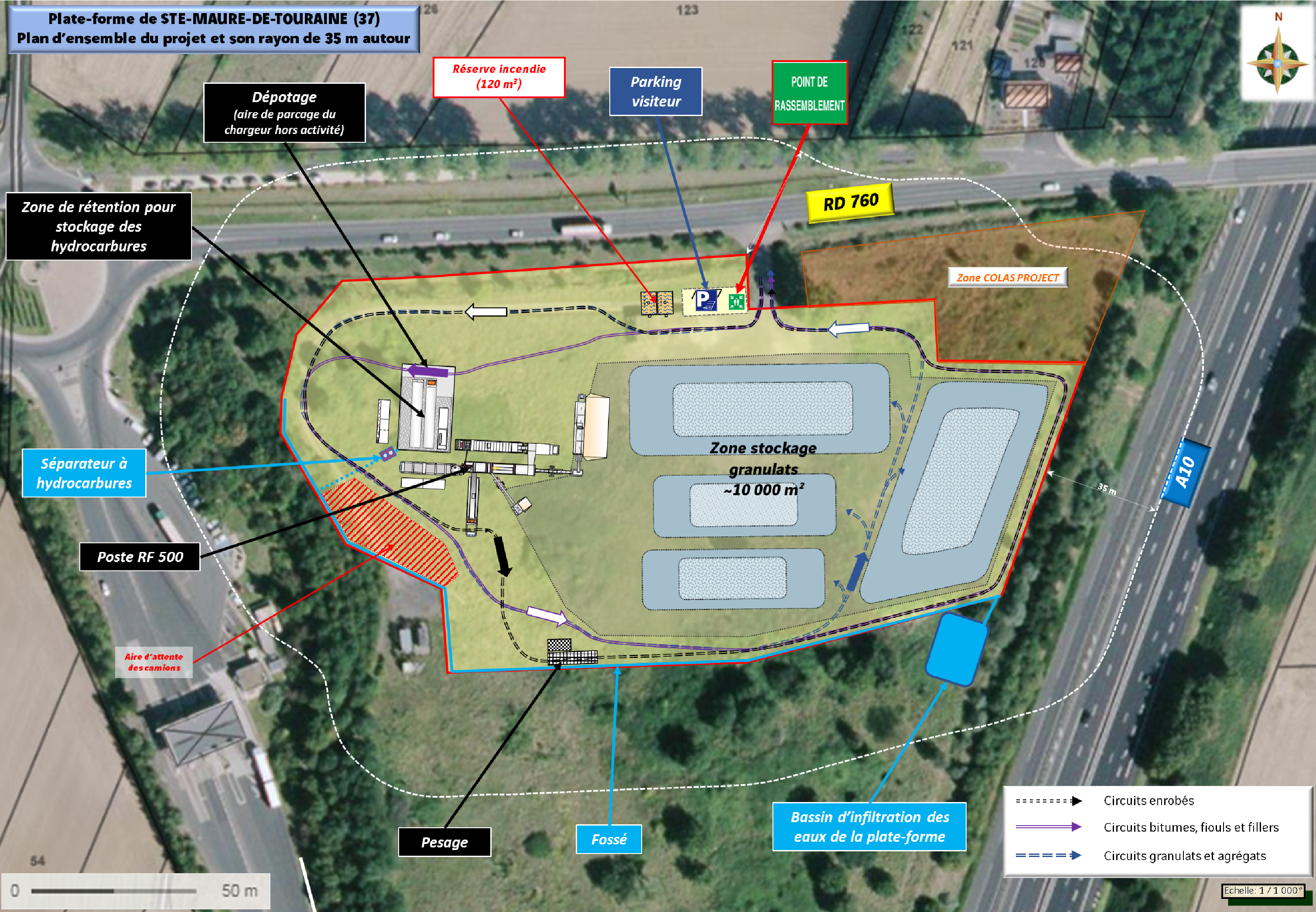
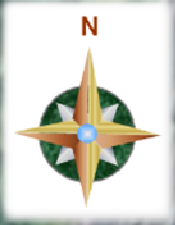


Plate-forme de STE-MAURE-DE-TOURAIN (37)
Plan des abords du projet dans un rayon de 200 m



Plate-forme de STE-MAURE-DE-TOURAINNE (37)
Plan d'ensemble du projet et son rayon de 35 m autour



- > Circuits enrobés
- > Circuits bitumes, fiouls et fillers
-> Circuits granulats et agrégats

0 ————— 50 m

Echelle: 1 / 1 000''

ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

Pièce réglementaire

1 - ANALYSE DE L'ETAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

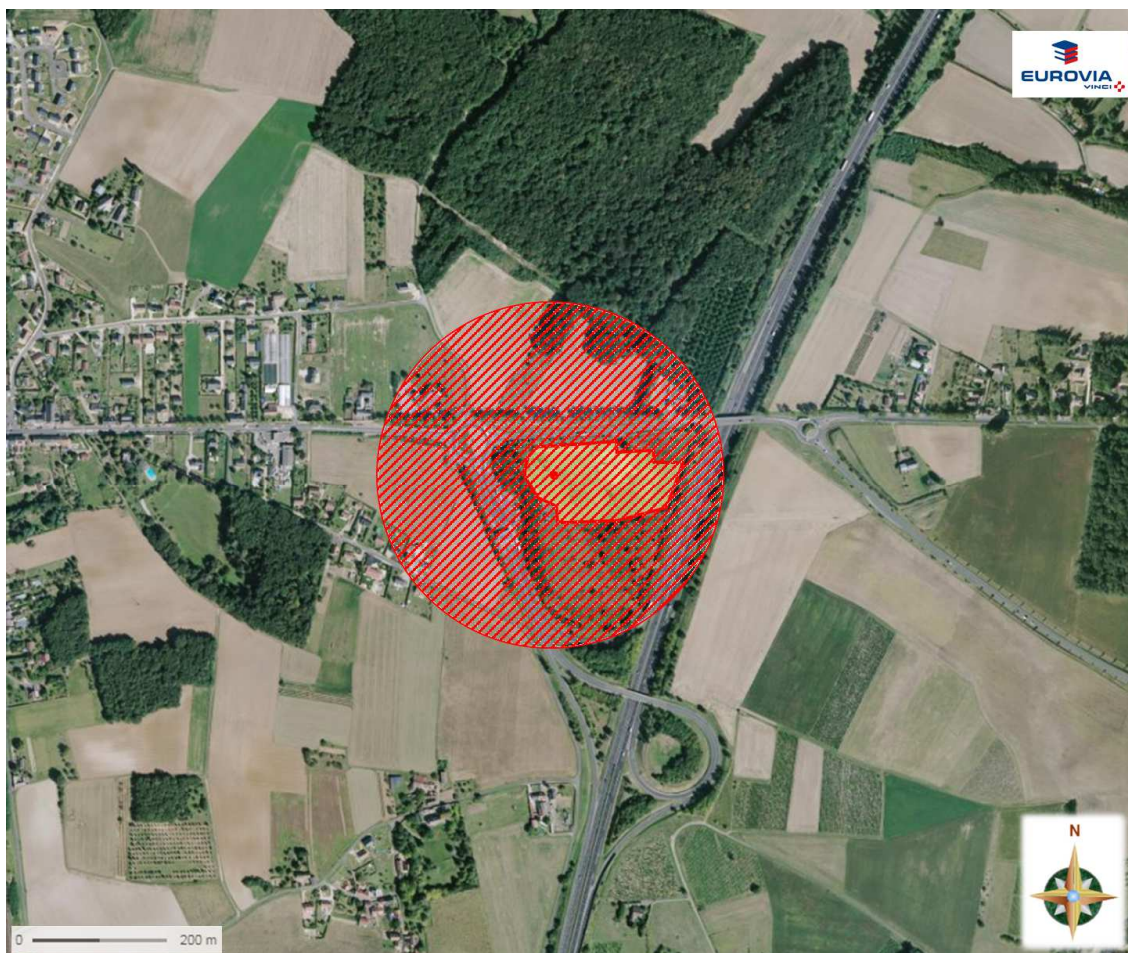
Pour apprécier les incidences des activités projetées par EUROVIA GRANDS TRAVAUX, il est nécessaire de réaliser une étude de l'état actuel afin de pouvoir identifier, avec objectivité, les incidences des activités menées sur le site et les domaines de sensibilité du milieu environnant à prendre plus particulièrement en considération.

L'environnement décrit dans ce chapitre correspond plus particulièrement à une zone d'étude de **500 m** autour du site (correspondant à 1/4 du rayon d'affichage pour les sites soumis à autorisation permanente).

Figure 06 : Zone d'étude de 500 m autour du site



Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un poste d'enrobage temporaire



Date : 06/2018

Source : Géoportail

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

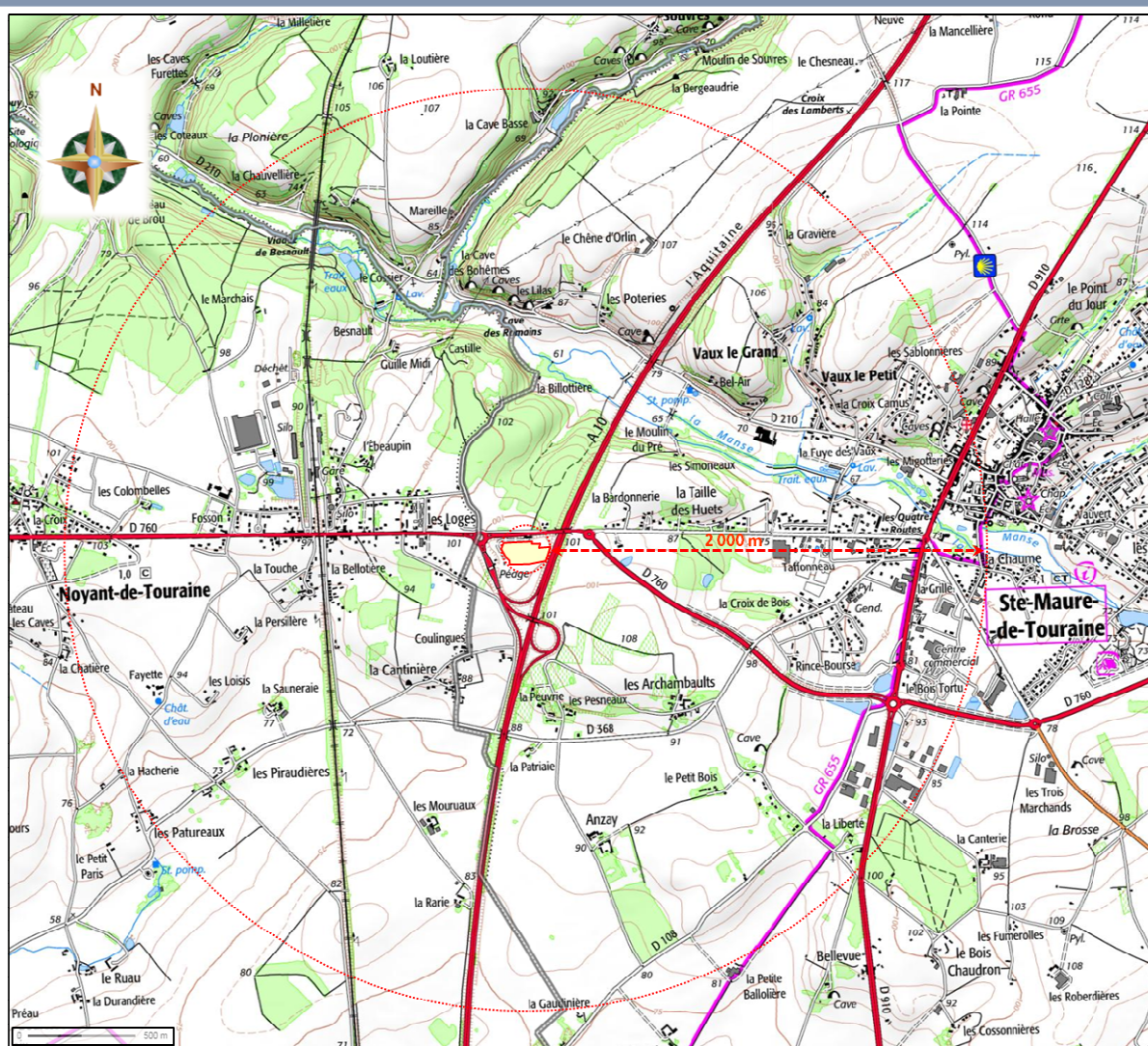
Cette demande d'autorisation concerne l'exploitation d'une usine d'enrobage à chaud sur le territoire de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine (37800).

L'implantation du projet est prévue sur un terrain appartenant à la société COFIROUTE présenté ci-dessous :

Figure 07 : Localisation de la plateforme



Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un poste d'enrobage temporaire



Date : 06/2018

Source : Géoportail

1.2 MILIEU HUMAIN

1.2.1 Données démographiques

Sainte-Maure-de-Touraine :

L'évolution de la population sur la commune de Ste-Maure-de-Touraine au regard du dernier recensement est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 4 : Evolution de la population locale (source : INSEE)

	1990	1999	2006	2013	2015
Ste-Maure	3 983	3 909	3 995	4 290	4 351

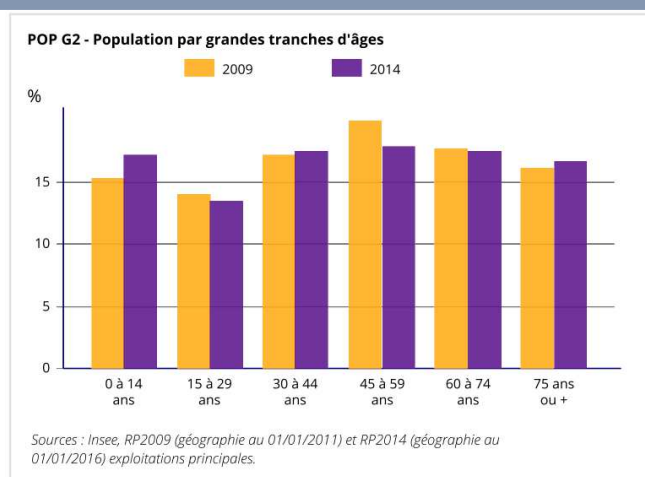
On constate que la population a augmenté dans cette commune sur la période 1990 - 2015 (+9,2 %), mais reste celle d'une commune rurale.

La population par tranche d'âges peut être illustrée par les figures ci-après.

Figure 08 : Population de Ste-Maure par tranches d'âges entre 2009 et 2014



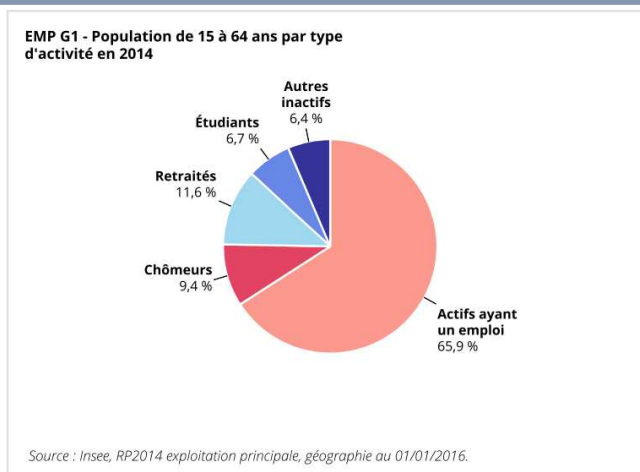
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un poste d'enrobage temporaire



La population de Ste-Maure se répartit de façon relativement homogène dans les tranches d'âge 0-14 ans, 30-44 ans, 45-59 ans, 60-74 ans et 75 ans ou +, que ce soit en 2009 ou en 2014. Seule la tranche d'âge 15-29 ans est un peu moins importante que les autres. Cette dernière et celles des 45-59 ans et 60-74 ans sont en recul tandis que la 0-14 ans progresse assez favorablement. Au regard de ce graphique, on constate que la population de Ste-Maure-de-Touraine semble rajeunir légèrement.

Figure 09 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un poste d'enrobage temporaire



Ainsi, à Ste-Maure, 65,9% de la population de 15 à 64 ans sont des « Actifs ayant un emploi » alors que 11,6% de cette population entre dans la catégorie « Retraités ».

Noyant-de-Touraine :

L'évolution de la population sur la commune de Noyant-de-Touraine au regard du dernier recensement est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5 : Evolution de la population locale (source : INSEE)

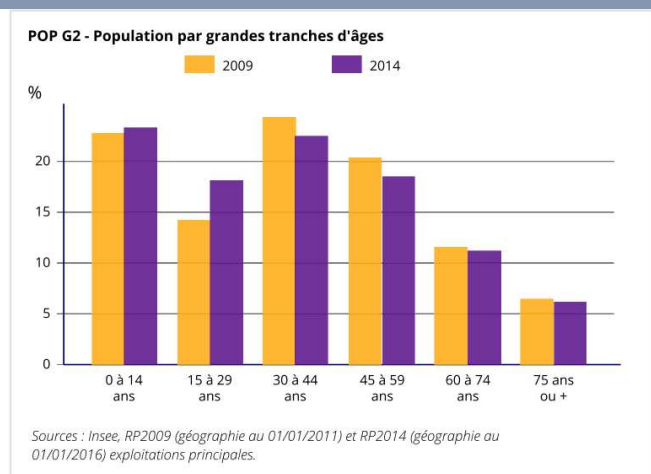
	1990	1999	2004	2009	2015
Noyant	622	646	780	948	1 206

On constate que la population a fortement augmenté dans cette commune sur la période 1990 - 2015 (+93,8 %). Elle reste néanmoins celle d'une petite commune rurale.

La population par tranche d'âges peut être illustrée par les figures ci-après.

Figure 08 : Population de Ste-Maure par tranches d'âges entre 2009 et 2014

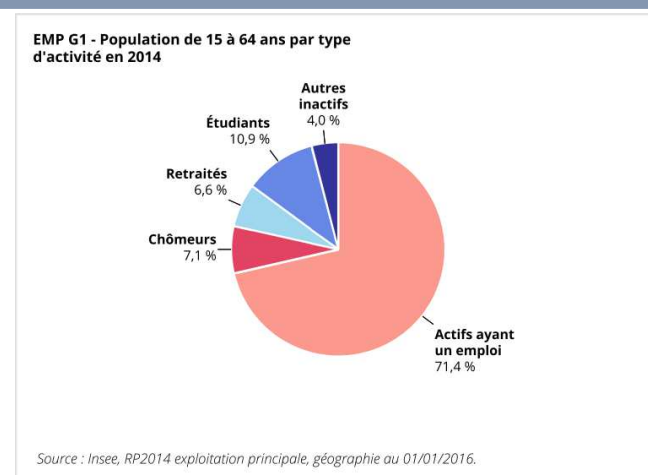
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un poste d'enrobage temporaire



La population de Noyant se répartit de façon relativement hétérogène. Les tranches d'âge majoritaires sont 0-14 ans, 30-44 ans et 45-59 ans, que ce soit en 2009 ou en 2014. Les tranches d'âge 30-44 ans, 35-59 ans, 60-74 ans et 75 ans ou + sont en recul tandis que les tranches 0-14 ans et 15-29 ans progressent. Au regard de ce graphique, on constate que la population de Noyant-de-Touraine rajeunit.

Figure 09 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un poste d'enrobage temporaire



Ainsi, à Noyant, 71,4% de la population de 15 à 64 ans sont des « Actifs ayant un emploi » alors que 6,6% de cette population entre dans la catégorie « Retraités ».